



MUNICIPAL
Gazette
MUNICIPALE
DE—OF
Montreal

Première année No. 5
First Year -

7 Mars 1904
March

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Paraît le lundi matin
Published every Monday
morning
Abonnements \$4 par an
Subscriptions \$4 a year
Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal
Official organ of the Corporation of the City of Montreal
CANADA

RAPPORTS ANNUELS.

Rapport du Trésorier de la Ville pour l'exercice
1903.

COMPTE COURANT

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1903

CR.

RECETTES DE 1903.

Balance en caisse le 1er janvier 1903	\$ 749,441 86
REVENU.	
Impôt foncier :	
1 p. c. pour fins municipales et ¼ p. c. pour taxe scolaire.....	1,950,771 56
Taxe d'eau	807,091 98
Taxe d'affaires et taxes personnelles	333,452 99
Licenses émises par le Département de Police.....	151,957 00
Amendes perçues par la Cour du Recorder.....	25,827 64
Recettes des marchés	90,384 42
Certificats pour aubergistes et épiciers.....	7,040 00
Permis octroyés par les divers départements	10,507 14
Redevance de la Cie Montreal Street Railway.....	106,340 11
Intérêt perçu.....	58,155 26
Divers.....	12,905 86
	\$ 3,554,428 96

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE ET DE LA DETTE FLOTTANTE.

Obligations temporaires émises durant l'année	\$ 1,595,000 00
Avances des banques (au 31 décembre)	168,504 46
Emprunt de 1903 à 3½ p. c. (partie prise en a/c.)	123,400 00
Contributions foncières spéciales perçues	190,975 13
Fonds d'amortissement	123,182 17
Dépôts des entrepreneurs et retenues.....	251,799 36
Abattoirs.....	58,852 78
Ventes de propriétés civiques.	24,448 09
Cie des Tramways (enlèvement de la neige)	43,168 17
Divers	44,838 37
	\$ 2,624,168 53
	\$ 6,928,039 35

ANNUAL REPORTS.

City Treasurer's Report for Fiscal year 1903

ACCOUNT CURRENT

YEAR ENDING 31st DECEMBER, 1903

CR.

RECEIPTS OF 1903

Balance on hand 1st January, 1903.	\$ 749,441 86
REVENUE.	
Assessments :	
Being 1 p. c. for Municipal purposes and ¼ p. c. for School Tax.....	\$ 1,950,771 56
Water Rates.....	807,091 98
Business and Personal Taxes.	333,452 99
Police Licences.....	151,957 00
Recorders Court fines	25,827 64
Market Revenues.....	90,384 42
Grocers' and Innkeepers' Certificates	7,040 00
Departmental Permits	10,507 14
Street Railway percentages..	106,340 11
Interest collected.....	58,155 26
Miscellaneous revenue.....	12,905 86
	\$ 3,554,428 96

FUNDED AND FLOATING DEBT ACCOUNTS.

Temporary Bonds issued during the year	\$ 1,595,000 00
Bank advances (as at 31st Dec.)	168,504 46
3½ p. c. Loan of 1903 (portion taken to a/c.).....	123,400 00
Special Assessments collected	190,975 13
Sinking Fund realizations...	123,182 17
Contractors' Deposits and retained percentages.....	251,799 36
Abattoir properties.....	58,852 78
Sales of Civic properties.....	24,448 09
Street Railway (a/c snow removal)	43,168 17
Miscellaneous	44,838 37
	\$ 2,624,168 53
	\$ 6,928,039 35

Dr.
DÉBOURSÉS DE 1903

INTÉRÊT ET FONDS D'AMORTISSEMENT.

Intérêt sur dette consolidée et fonds d'amortissement des emprunts spéciaux de 1899, 1901 et 1902..... \$ 1,089,531 87

TAXE SCOLAIRE.

Payé aux Commissaires des Ecoles 355,000 00

ADMINISTRATION.

Commission des Finances ...	489 142 74
" de la Voirie.....	770,216 59
" de la Police	317,320 32
Cour des Recorders	22,034 25
Commission des Indes..	250,559 71
" de l'Aqueduc...	169,000 78
" des Marchés.....	27,899 01
" d'Eclairage.	139,185 35
" de l'Hôtel de Ville	36,267 65
" des Parcs et Traverses	43,736 75
" de l'Incineration.	81,068 84
" d'Hygiène et des Statistiques....	55,411 32
	<u>\$ 2,401,843 31</u>

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE ET DE LA DETTE FLOTTANTE.

Obligations rachetées	\$ 407,826 66
Emprunts temporaires acquittés.....	1,000,000 00
Dépenses sur le compte d'emprunt en 1903.....	892,757 49
Items de la dette flottante ...	479,817 81
Placements pour le fonds d'amortissement.....	123,400 00
Améliorations au port.....	20,169 20
	<u>\$ 2,923 971 16</u>
Balance reportée à 1904	157,693 01
	<u>\$ 6,928,039 35</u>

W. ROBB,
Trésorier de la Ville.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA VILLE.

Hôtel de Ville, Montréal, Mars 1904.

A Son Honneur le Maire et MM. les membres du Conseil.
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice expiré le 31 décembre 1903. Les recettes et les dépenses, y compris la balance en caisse au commencement de l'exercice, ont été comme suit:—

COMPTE DE CAISSE

Recettes totales	6,928,039.35
Dépenses totales.....	6,770,346.34
	<u>157,693.01</u>

COMPTE D'EMPRUNT.

Aucun emprunt permanent n'a été contracté durant l'année, — bien que la Ville fût en position d'émettre \$400,000 d'obligations, représentant des rachats de dette et \$300,000 sur l'augmentation de la valeur des immeubles imposables (clause 344 de la charte), — vu que le marché monétaire n'était pas favorable et que les offres reçues n'étaient pas satisfaisantes.

De plus, des obligations des municipalités de Saint-Cunégonde, Saint-Henri et Westmount, au montant de \$100,000, ont été reçues en règlement des réclamations de la Ville pour dommages causés par les égouts, mais l'on n'en a pas disposé de sorte que la Ville pourra émettre, lorsque les conditions seront favorables, \$1,400,000 d'obligations, se répartissant comme suit:—

Dr.
DISBURSEMENTS OF 1903

INTEREST AND SINKING FUND

Interest on funded debt and sinking fund on special loans of 1899, 1901 and 1901..... 1,089,531 87

SCHOOL TAX.

Paid over to School Commissioners..... 355,000 00

ADMINISTRATION.

Finance Committee	489,142 74
Road "	770,216 59
Police "	317,320 32
Recorder's Court.....	22,034 25
Fire Committee	250,559 71
Water "	169,000 78
Market "	27,899 01
Light "	139,185 35
City Hall "	36,267 65
Parks and Ferries Committee.	43,736 75
Incineration Committee.....	81,068 84
Hygiene and Statistics	55,411 32
	<u>\$ 2,401,843 31</u>

FUNDED AND FLOATING DEBT ACCOUNTS.

Bonds and Stock redeemed ..	\$ 407,826 66
Temporary Loans paid off...	1,000,000 00
Loan Expenditure in 1903...	892,757 49
Floating Debt transactions..	479,817 81
Investments for Sinking Funds.....	123,400 00
Harbour Improvements.....	20,169 20
	<u>\$ 2,923,971 16</u>
Balance carried forward to 1904.....	157,693 01
	<u>\$ 6,928,039 35</u>

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE CITY HALL.

Montreal, March, 1904.

To His Worship the Mayor and Members of Council.
Gentlemen,

Herewith I beg to submit my account current for the year ending 31st. December 1903. The transactions of the year, including the balance on hand at its commencement, were as follow:—

CASH ACCOUNT

Total receipts	6,928,039.35
Total Disbursements	6,770,346.34
	<u>157,693.01</u>

LOAN ACCOUNT.

No permanent loans were issued during the year — although the City was in a position to issue \$400,000, representing redemptions and \$300,000, on the increase of the taxable value of real estate as provided by Clause 344 of the Charter — as the money market was not favorable and did not satisfactorily respond to the advertisements by which they were offered.

Beside the above, bonds of the Municipalities of St. Cunégonde, St. Henri and Westmount to the extent of \$100,000 were received in settlement of the City's Claims re drainage damage, but were not disposed of: consequently the City is in a position to issue, whenever conditions are favorable \$1,400,000, made up as follows:—

Pour rachats de 1903	407,000
Pour rachats de 1904	293,000
Augmentation de 10%, 1902	300,000
Augmentation de 10%, 1903	300,000
Obligations des municipalités	100,000

\$1,400,000

En attendant, afin de faire honneur aux obligations échues et afin d'obtenir les fonds nécessaires pour les travaux permanents, la Ville a emprunté de l'argent d'autres sources, et des obligations temporaires ont été émises dans le cours de l'année, suivant la loi; ces obligations seront payées avec le profit de l'emprunt permanent.

CREDITS.

Un changement important a été apporté, cette année, à la méthode suivie jusqu'ici dans la répartition des crédits.

Autrefois, les crédits étaient basés sur les recettes de l'année précédent leur appropriation; c'est-à-dire que les crédits pour 1903, votés en décembre 1902, étaient basés sur les recettes perçues en 1901.

Ce système, bien qu'assez compliqué, était sage, vu qu'il restreignait les crédits d'une année au chiffre des recettes de l'avant-dernière année, avec perspective certaine d'un excédant de revenu, vu le développement naturel de la Ville, et le surplus laissait dans le trésor un capital disponible.

Par la nouvelle méthode, autorisée par les amendements à la Charte de 1903, les crédits doivent être basés sur les recettes probables de l'année pour laquelle ils sont votés, en prenant le montant des rôles d'évaluation de la taxe foncière, de la taxe de l'eau et des taxes d'affaires de l'année précédente et en y ajoutant le montant de toutes les autres recettes percevables avec le droit, après le 1er mai, de voter des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence du surplus perçu en sus du revenu prévu. La clause (335-a) se lit comme suit:—"Tous les ans, après le 1er, mai, le Conseil peut voter, comme crédits supplémentaires, pour les fins d'administration et travaux permanents, toute balance restant disponible sur le revenu perçu d'une année précédente, après qu'il l'aura pourvu à tous les crédits votés et aux obligations s'y rattachant".

Ontre ce surplus de recettes, sur le revenu prévu qui sera disponible pour les crédits des années à venir, le budget de l'année 1904 sera encore grossi de tout ce qui sera encaissé sur les arrérages en souffrance le 31 décembre 1903. A la fin de l'année 1905, ces arrérages seront à peu près épuisés et le budget des années subséquentes sera limité aux recettes perçues pendant chaque exercice, plus l'excédant sur le revenu prévu, s'il en est. Par conséquent, les crédits pour 1904, votés en décembre 1903, ont été basés sur le chiffre total des rôles et des recettess diverses de cette dernière année.

Afin d'avoir ce plein montant pour l'administration de ses affaires, la Ville est autorisée à émettre des "obligations spéciales de revenu" en anticipation des recettes non perçues à la fin de l'exercice; les arrérages encaissés sont réservés au rachat de ces obligations et 2% sur le montant total disponible est mis de côté pour couvrir les pertes dans la perception des taxes de l'eau, etc.

ARRERAGES.

En l'année 1900, une multitude d'arrérages ont été rayés des livres sur rapport d'une commission spéciale nommée pour les examiner, laissant les montants suivants en souffrance le 1er janvier 1901:—

Impôt foncier, représentant le montant total en souffrance depuis 1895,—6 ans	694,046
Taxe de l'eau représentant les montants totaux non perçus pour 1897, 1898, 1899 et 1900	366,876
Taxes d'affaires et personnelles pour la même période de 4 ans	126,123

Total au 1er Janvier 1901 1,187,045
Depuis lors voici quels ont été les arrérages et les montants perçus en compte:

ARRERAGES DE CONTRIBUTIONS FONCIERES

Total au 1er janvier 1901 (comme ci-dessus)	694,046
Perçue en 1901	595,618
Balance dûe	98,428
A ajouter contributions foncières de 1901 non perçues au 31 déc.	533,543
Total au 31 décembre 1901	631,971

For redemptions of 1903	407,000
For redemptions of 1904	293,000
For 10% increase of 1902	300,000
For 10% increase of 1903	300,000
For Municipalities bonds	100,000

\$1,400,000

In the meantime, in order to carry these and provide the funds requisite for permanent work, money was borrowed from other sources (pro-tem) and Temporary Bonds issued during the year (as provided by law) which will be retired by the proceeds of the permanent loan.

APPROPRIATIONS.

An important change was inaugurated this year in the method of making the annual appropriations.

Hitherto they were based on the receipts of the year preceding that in which they were made; that is to say the appropriations for 1903, made in December 1902, were based on the actually collected revenue of 1901.

This, though apparently somewhat complicated, was a safe course at it confined the appropriations of any one year to the figures of the revenue of the second preceding one which the natural growth of the city was almost sure to exceed and the surplus left a working capital in the treasury.

By the new method, authorized by the 1903 Amendments to the Charter, the appropriations are to be based on the revenue of the year for which they are made, estimated on the total amount of the real-estate, water-rate & business tax rolls of the preceding year, added to the amount of all other revenues collectible, with the right, after the 1st. May, to make a supplementary appropriation of any actually collected surplus over such estimate. The clause (335-a) reads as follows:—"After the 1st. May, annually, the city may vote as supplementary appropriations any balance remaining available on the revenue collected in a previous year after all the appropriations voted and the obligations connected therewith shall have been provided for".

In addition to this surplus of revenue over estimate which will be available to augment the appropriations of future years—those of 1904-5 will be still further augmented by whatever may be collected of the arrears which were outstanding on the 31st. December 1903. By the end of 1905 these will be practically exhausted and subsequent years confined to their actual revenue plus such excess as may arise over estimate; consequently the appropriations for 1904, made in December 1903, were based on the total figures of the rolls and miscellaneous receipts of the latter year. In order to realize the full amount of these for the administration of the year the city is authorized to issue "Special Revenue Bonds" to anticipate the portion which may remain uncollected at its close, the subsequent collection of which is reserved for their retirement and 2% on the total amount appropriated is set aside to cover the loss which arises in the collection of the water-rates, etc.

ARREARS

In the year 1900 a vast accumulation of uncollectible arrears was, on report of a special committee, appointed for the purpose of examining them, written off the books, leaving the following as outstanding on the 1st. January 1901:—

On assessments on real estate, representing the total amount outstanding from 1895—six years	694,046
On water-rates, representing the total uncollected amounts for 1897, 1898, 1899, 1900	366,876
On business & personal taxes, for the same period of four years	126,123

Total as at 1st. January 1901 1,187,045
and the history of each, since then, has been as follows:—

ARREARS OF ASSESSMENTS

Total to 1st. January 1901 as above	694,046
Collections in 1901	595,618
Balance of old arrears	98,428
Add 1901 assessments uncollected at 31st. Dec.	533,543
Total at 31st. Dec. 1901	631,971

Perçu en 1902..	541,484
Balance..	90,487
Ajouter les contributions foncières de 1902 non perçues au 31 décembre..	568,176
<hr/>	
Total au 31 décembre 1902..	658,663
Perçu en 1903..	564,227
<hr/>	
	94,456
Ajouter les contributions foncières de 1903 non perçues au 31 décembre..	552,342
<hr/>	
Total des arrérages au 31 décembre 1903..	646,778

ARRERAGES DE TAXES D'EAU

Total au 1er janvier 1901 (comme ci-dessus)	366,876
Perçu en 1901..	147,917
<hr/>	
Balance..	218,959
A ajouter taxes de 1901 non perçues au 31 déc.	139,096
<hr/>	
Total au 31 décembre 1901..	358,055
Perçu en 1902..	82,292
<hr/>	
	275,763
A ajouter taxes de 1902 non perçues au 31 déc.	151,377
<hr/>	
Total au 31 décembre 1902..	427,140
Perçu en 1903..	93,460
<hr/>	
	333,680
A ajouter taxes de 1903 non perçues au 31 déc.	135,444
<hr/>	
Montant total d'arrérages le 31 décembre 1903	469,124

ARRERAGES DE TAXES D'AFFAIRES DE PERSONNELLES

Total au 1er janvier 1901..	126,123
Perçu en 1901..	71,463
<hr/>	
Balance..	54,660
A ajouter arrérages de 1901..	59,260
<hr/>	
Total au 31 décembre 1901..	113,920
Perçu en 1902..	49,114
<hr/>	
Balance au 31 décembre 1902..	64,806
Arrérages de 1902..	68,834
<hr/>	
Total au 31 décembre 1902..	133,640
Perçu en 1903..	57,794
<hr/>	
	75,846
Ajouter les arrérages de 1903..	54,623
<hr/>	
Total des arrérages au 31 décembre 1903..	130,469

L'on voit par les tableaux ci-dessus que la rentrée des arrérages de taxes foncières se fait en proportion de leur accumulation et que la Ville ne perd virtuellement rien de ce chef, mais qu'il en est tout autrement en ce qui concerne les arrérages de taxes d'eau et de taxes d'affaires, — la somme perçue sur ces derniers arrérages n'étant que d'environ \$130,000 en moyenne par année, tandis qu'ils augmentent tous les ans de plus de \$200,000, accusant une perte annuelle, disons, de \$70,000.

Il s'ensuit que sur la somme totale de \$1,246,000 en souffrance le 31 décembre dernier, l'on ne peut s'attendre à encaisser que les montants suivants:

PERCEPTIONS PROBABLES

Sur les arrérages dûs le 31 décembre 1903.

Sur les \$646,778 d'impôt foncier disons.	640,000
Sur les 469,124 de taxes d'eau disons.	90,000
Sur les \$130,469 de taxes personnes et d'affaires disons..	50,000
<hr/>	
\$1,246,371	\$780,000

Ce montant de \$780,000 sera disponible pour les crédits supplémentaires, à mesure qu'il qu'il sera encaissé, après le 1er

Collection in 1902	541,484
Balance....	90,487
Add 1902 asst's uncollected 31st. dec.	568,176
<hr/>	
Total, 31st. Dec. 1902..	658,663
Collections in 1903....	564,227
<hr/>	
	94,436
Add 1903 asst's uncollected 31st. Dec...	552,342
<hr/>	
Total outstanding 31st. Dec. 1903....	646,778

ARREARS OF WATER RATES

Total to 1st. January 1901 as above	366,876
Collected in 1901	147,917
<hr/>	
Balance..	218,959
Add 1901 rates uncollected 31st Dec,	139,096
<hr/>	
Total as at 31st. Dec. 1901	358,055
Collections in 1902..	82,292
<hr/>	
Balance as at 31st. Dec. 1902..	275,763
Add 1902 rates uncollected	151,377
<hr/>	
Total as at 31st. Dec. 1902	427,140
Collections in 1903	93,460
<hr/>	
	333,680
Add 1903 rates uncollected 31st. Dec...	135,444
<hr/>	
Total outstanding 31st. Dec. 1903.	469,124

ARREARS OF BUSINESS AND PERSONAL TAXES.

Total to 1st. January 1901 as above.	126,123
Collected in 1901....	71,463
<hr/>	
Balance..	54,660
Add 1901 arrears..	59,260
<hr/>	
Total as at 31st. Dec. 1901..	113,920
Collections in 1902..	49,114
<hr/>	
Balance 31st. Dec. 1902..	64,806
Arrears of 1902	68,834
<hr/>	
Total at 31st. Dec. 1903	133,640
Collections in 1903..	57,794
<hr/>	
	75,846
Add 1903 arrears..	54,623
<hr/>	
Total outstanding 31st. Dec. 1903..	130,469

From the foregoing it will be seen that while the collections of arrears on real estate keep pace with their accumulation, and that virtually no loss arises with them, the case is entirely different with the arrears of water-rates and business taxes — the aggregate average collection on which is only about \$130,000, per annum, while the aggregate amount of the yearly additions is over \$200,000 showing an annual loss on these of say \$70,000.

The consequence is that of the total sum of \$1,246,000 outstanding on the 31st. December last, the following is all that can be calculated upon.

ESTIMATED COLLECTION

(of arrears outstanding 31st. Dec. 1903.)	
of the \$646,778 on Real Estate say....	640,000
of the \$469,124 on Water-rates say..	90,000
of the \$130,469 on Business & Personal Tax say...	50,000
<hr/>	
\$1,246,371	\$780,000

which will be available for supplementary appropriations, as

mai en 1904 et 1905, après quoi les perceptions de cette source cesseront virtuellement.

Il s'ensuit qu'à l'expiration de l'année 1904, ainsi que dans les années subséquentes, nous aurons pour \$800,000 d'obligations de revenu, qui auront été émises en anticipation de la perception des arrérages afin d'obtenir les fonds nécessaires pour l'administration.

Ces obligations, comme je le dis plus haut, seront payées avec les arrérages qui auront été perçus dans le cours de l'année suivante.

TAXE DE L'EAU

Vu l'intérêt que provoque la question de la taxe d'eau et l'importance d'avoir des renseignements exacts sur ce sujet, je crois devoir en dire un mot ici.

Il y a environ 51,000 maisons d'habitations dans la Ville et, à la date où il a fallu forcer les citoyens de payer leur dû en leur interceptant l'eau, cette année, celles (plus de la moitié) pour lesquelles il y avait des arrérages se répartissaient dans les divers quartiers de la Ville comme suit:—

Maisons d'habitations

		Non payées au 15 Oct.	
Quartier Est.	439	192	
Quartier Centre.	164	65	
Quartier Ouest	63	25	
Quartier Saint-Anne	4,715	2,688	
Quartier Saint-Joseph	3,927	2,143	
Quartier Saint-Georges.	2,390	681	
Quartier Saint-André	2,005	500	
Quartier Saint-Laurent.	4,120	1,900	
Quartier Saint-Louis.	5,336	3,043	
Quartier Lafontaine.	4,681	2,649	
Quartier Saint-Jacques	3,033	1,749	
Quartier Saint-Marie.	2,242	1,506	
Quartier Papineau.	6,167	4,176	
Quartier Hochelaga.	2,447	1,449	
Quartier Saint-Jean-Baptiste	5,837	2,092	
Quartier Duvernay.	1,124	
Quartier Saint-Gabriel.	3,424	1,803	
	50,990	27,785	

RELEVÉ DES ARRÉRAGES

5699 sur loyers \$20 à \$50 sur taxe	\$1.50 à \$3.75	18,864.75
15659 sur loyers \$60 à \$100 sur taxe	\$3.75 à \$7.50	88,326.75
3223 sur loyers \$100 à \$140 sur taxe	\$7.50 à \$10.00	30,012.75
1379 sur loyers \$140 à \$180 sur taxe	\$10.50 à \$14.50	18,266.75
637 sur loyers \$180 à \$220 sur taxe	\$14.50 à \$17.50	10,423.00
386 sur loyers \$220 à \$260 sur taxe	\$17.50 à \$20.50	7,391.75
348 sur loyers \$260 à \$320 sur taxe	\$20.50 à \$25.00	8,120.25
270 sur loyers \$320 à \$440 sur taxe	\$25.00 à \$34.00	7,879.50
140 sur loyers \$440 à \$650 sur taxe	\$34.00 à \$50.75	5,675.75
44 sur loyers \$665 à \$1300 sur taxe	\$50.75 à \$100.00	2,918.75

27785 \$197,880.00

A cause des protestations que soulève toujours l'interception de l'eau, — protestations qui sont de plus en plus vives d'une année à l'autre, — cette mesure de rigueur a été virtuellement suspendue en 1903 après que les tourne-clefs eurent été à l'oeuvre pendant 10 jours. Durant ces 10 jours, cependant, il a été payé 6,500 comptes, représentant plus de \$52,000, — somme égale à tout ce qui a été perçu (comme résidences) pendant les 45 jours de l'année qui restaient.

En ce qui concerne le mérite même des plaintes je dirai que, bien que nous n'ayons aucun pouvoir discrétionnaire, ceux qui sont malades, ou dans l'indigence sont toujours traités, après vérifications des faits, avec une considération que n'admettrait guère une stricte interprétation de la loi.

Relativement à la prétention de ceux qui affirment que la taxe de l'eau pèse très lourdement sur les classes pauvres, le tableau suivant, qui indique la classe d'habitations pour lesquelles étaient dus les \$197,880 et auxquelles se rattachait la proportion de ce montant qui a été totalement perdu, sera sans doute intéressant à lire:—

5,699 habitations à une taxe n'exc. pas 3.75 par année.—	18865
4,659 habitations à une taxe n'exc. pas 4.50 par année.—	20965
3,948 habitations à une taxe n'exc. pas 5.25 par année.—	20727
3,402 habitations à une taxe n'exc. pas 6.00 par année.—	20412
3,650 habitations à une taxe n'exc. pas 7.50 par année.—	26222
3,223 habitations à une taxe n'exc. pas 10.50 par année.—	30012
3,204 habitations à une taxe n'exc. pas 10.50 par année.—	60677

27,785 \$197,880

collected, after the first of May in 1894 and 1895 after which collections from this source will practically cease.

It follows from this that at the close of 1904, as well as in subsequent years, "Revenue Bonds" will be outstanding to the extent of say \$800,000 anticipating the collection of the arrears to provide the necessary funds for the appropriations of the year.

These bonds, as already stated, will be retired from the collections of the arrears during the course of the following year.

WATER RATES

In view of the interest which the water-rate question has evoked, and the importance of accurate information thereon, the following particulars may be found useful.

There are about 51,000 dwellings in the City: and at the date when it became imperative to force collection by turning off the supply there were, this year, more than half of those in arrear, spread over the several wards of the City as under:

		Dwellings	Unpaid 15th October
East Ward.	439	192	
Centre	164	65	
West.	63	25	
St. Ann's.	4,715	2,688	
St. Joseph.	3,927	2,143	
St. George.	2,390	681	
St. Andrew	2,005	500	
St. Lawrence	4,120	1,900	
St. Louis.	5,336	3,043	
LaFontaine	4,681	2,649	
St. James.	3,033	1,749	
St. Mary's.	2,242	1,506	
Papineau.	6,167	4,176	
Hochelaga.	2,447	1,449	
St. J. Baptiste.	5,837	2,092	
Duvernay.	1,124	
St. Gabriel.	3,424	1,803	
	50,990	27,785	

DETAIL OF ARREARS

5699 On rentals from \$20 to \$50 rates	1.50 to 3.75	18864.75
15659 On rentals from 60 to 100 rates	3.75 to 7.50	88326.75
3223 On rentals from 140 to 140 rates	7.50 to 10.50	30012.75
1379 On rentals from 140 to 180 rates	10.50 to 14.50	18266.75
637 On rentals from 180 to 220 rates	14.50 to 17.50	10423.00
386 On rentals from 220 to 260 rates	17.50 to 20.50	7391.75
348 On rentals from 260 to 320 rates	20.50 to 25.00	8120.25
270 On rentals from 320 to 440 rates	25.00 to 34.00	7879.50
140 On rentals from 440 to 650 rates	34.00 to 50.75	5675.75
44 On rentals from 650 to 1300 rates	50.75 to 100.00	2918.75

27785 \$197,880.00

In consequence of the outcry which always arises when this proceeding commences, an outcry which grows greater from year to year, the "shutting off" was practically suspended in 1903 after the turnkeys had been 10 days out. During these 10 days, however, no fewer than 6500 accounts were paid amounting to over \$52,000, a sum equal to all that was collected (from residences) during the remaining 45 days of the year.

As regards the complaints themselves it may be stated that, while no discretionary power exists, reports of sickness and poverty are always attended to, and, on verification, treated which a consideration which a strict interpretation of the law would hardly sustain.

Relative to the contention that the rates bear with excessive severity on the poorer classes it will be interesting to note the class of dwellings which owed the \$197,880 and the proportion of it that ultimately becomes a total loss, it was as follows:

5,699 dwellings at rates not exceeding 3.75 per an. —	18865
4,659 dwellings at rates not exceeding 4.50 per an. —	20965
3,948 dwellings at rates not exceeding 5.25 per an. —	20727
3,402 dwellings at rates not exceeding 6.00 per an. —	20412
3,650 dwellings at rates not exceeding 7.50 per an. —	26222
3,223 dwellings at rates not exceeding 10.50 per an. —	30012
3,204 dwellings at rates over 10.50 per an. —	60677

27,785 \$197,880

Et comme la Ville perd de ce chef un montant qui, aujourd'hui, atteint presque \$60,000 par année, il est logique de supposer que cela couvre tous les cas dans la liste ci-dessus où les gens étaient absolument incapables de payer. Sans prétendre que cette perte est restreinte à ceux qui sont frappés d'un impôt minime, je me crois justifiable de dire que l'on n'a jamais sévi dans les cas de dénuement bien et dûment établis. Naturellement, la Ville doit se tenir sur ses gardes contre ceux qui cherchent à s'abriter à la faveur de cette mesure humanitaire, et c'est parmi ceux-là que se font entendre les plus violentes protestations lorsqu'ils ne réussissent pas dans leurs manœuvres.

A ceux qui prétendent que l'eau devrait être fournie aux prix coûtant et que la Ville ne devrait faire aucun bénéfice sur ce service et que le désir de faire un bénéfice est la cause du taux élevé de la taxe, je soumettrai les faits suivants :

Les taxes d'eau sont inégales, bien que l'approvisionnement soit le même dans chaque cas, — c'est-à-dire illimité. Dans les maisons dont la taxe est de \$3 par an l'on peut consommer, et l'on somme réellement la plupart du temps, autant d'eau que dans les résidences dont la taxe est de \$30, et comme le cri pour une diminution de l'impôt vient des locataires qui ne sont frappés que d'un impôt minime, la question se résume à savoir si ces locataires son imposés pour plus ou pour moins que le prix coûtant. Je crois qu'une enquête rigoureuse démontrerait que la somme de 30c à 50c par mois, qui est tout ce qu'on à payer les occupants de 17,700 maisons sur les 27,700, est moindre que ce qu'il faudrait exiger si la différence n'était pas autrement comblée, et que par conséquent le bénéfice, si bénéfice il y a, vient des locataires dont les résidences sont frappées de taxes élevées et de ceux qui se servent de compteurs. Un tarif scientifiquement établi d'après le prix coûtant dans chaque cas aurait probablement pour résultat une augmentation des taxes dans le cas des petits locataires. Il serait difficile, cependant, de dresser un tarif basé sur les frais d'exploitation vu que les réparations extraordinaires qui seraient effectuées une certaine année, et les variations qui se produiraient dans l'approvisionnement par compteurs, en une autre année, dérangeraient continuellement les chiffres. Le fait est que la détermination des frais d'exploitation serait, par elle-même, une chose difficile. Si toutes les réparations et additions au matériel étaient imputées sur les frais d'entretien aussi strictement qu'elles devraient l'être, au lieu d'être payées sur les fonds d'emprunt, comme cela arrive très souvent, l'on constaterait probablement que le prétendu bénéfice est plus imaginaire que réel.

Personne n'a plus de sympathie que moi pour les classes pauvres. Je suis trop en contact avec elles pour ignorer leurs misères, mais soyons honnêtes et n'attribuons pas l'état de choses qui existe à une cause qui lui est étrangère.

Il n'est pas juste de dire que l'on ne peut payer la taxe à cause de son taux exorbitant. Si un citoyen ne peut pas payer sa taxe d'eau, c'est parce qu'il est incapable de rien payer.

Les loyers les plus bas sont de \$30 à \$50 par année, — de \$3 à \$4 par mois. Il y a environ 7,000 habitations de cette classe dans la Ville. La taxe d'eau sur ces habitations est en moyenne au-dessous de 30c par mois. Or, si le locataire est en mesure de payer \$4 par mois pour son loyer, il est raisonnable de supposer qu'il peut payer 30c de plus pour l'eau, mais si ses moyens ne lui permettent de payer ni l'un ni l'autre, ne faisons pas retomber tout le blâme sur la taxe d'eau.

CREDITS.

Aux crédits généraux et ordinaires de l'année, s'élevant à \$3,607,962, les amendements de 1903 ont autorisé l'addition des montants suivants:—

- 1°.— Tout surplus de revenu sur les dépenses de l'année 1902 (non dépensé en 1903) et qui s'élevait à 248,024.49
- 2°.— Les sommes provenant de la vente des abattoirs 57,235.53
Et le montant à percevoir en vertu du contrat avec la Montreal Stock Yark Co, à mesure qu'ils seraient encaissés 15,000.00
- 3°.— Les \$25,000 votés en 1894 pour l'établissement d'une école militaire, pourvu que cette somme ne soit pas réclamée avant le mois de décembre 1904 et qu'elle puisse être affectée à l'enseignement technique et industriel
- 4°.— Balance de \$21,599.78 restant disponible sur la dette consolidée de 1899, pour payer les dommages résultant de la suspension des expropriations de 1894 21,599.78

and as the City loses through these an amount which, now, approaches \$60,000 per annum it is a reasonable inference that this covers all the cases in the above list where the parties were absolutely unable to pay. Without claiming that this loss in confined to the lower rates, I think I am warranted in saying that no well authenticated cases of absolute inability to pay have ever been subjected to distress. Of course the city has to be on its guard against pretenders who endeavor to shelter themselves under the knowledge of this, and it is from among these, when they fail to succeed, that the greatest outcry comes.

As to the contention that water should be supplied at cost; that the city has no right to make a profit on it — and that the exaction of profit is the cause of the high rates, the following facts may be worthy of consideration.

The rates for water are unequal although the amount of the supply is the same in each case. That is to say it is unlimited. The dwelling paying 3.00 per annum may use, and in many cases probably does use, as much as the residence paying 30.00 and as the cry for relief comes from, or is made in the interest of the lower rated tenants, the question really is whether these are assessed at more or less than actual cost. I think a strict analysis would show that 30c to 50c per month, which is all that 17,700 of the 27,700 are charged, is less than it could possibly be supplied for if the difference were not otherwise made up, and that consequently the profit, if any, comes from the higher rated residences and meter rates. A tariff scientifically regulated on actual cost in each case would probably result in an increase of the lower rates. It would be a difficult matter, however, to adjust a tariff to conform to cost as excessive repairs in one year and variations of meter supply in another would continually derange the figures. In fact the ascertaining of cost is, in itself, a difficult matter. If all restorations and additions to plant were charged to maintenance, as strictly as perhaps, they should be, instead of being paid ex-loan funds, as many of them are, it would probably be found that the so called profit was more imaginary than real.

No one can have more sympathy than myself with the difficulties of the poor, I am brought too much into contact with it for it to be otherwise, but let us be honest with ourselves in the matter and not attribute to one thing what belongs to another.

The claim that it is because of the exorbitantly high rate that they cannot pay is untenable. When they are really unable to pay, it is because of their inability to pay anything.

The lowest rentals are from \$30, to \$50, per annum, say from \$3 to \$4 per month. There are over 7,000 of this class in the City. The average water-rate on these is under 30c per month. Now if the tenant is able to pay \$4.00 per month for his rent it is not too much to suppose that he would be able to pay 30c more for water, but if he is so circumstanced as not to be able to pay either the one or the other let us not lay all the blame on the water-rate.

APPRÓPRIATIONS

To the general and ordinary appropriations of the year, amounting as they did, to \$3,607,962, the following amounts were authorized to be added under the 1903 Amendments :

- 1st. Any surplus of revenue over expenditure of the year 1902 (not appropriated for 1903) and which amounted to 248,024.49
- 2nd.—a Sums accruing from sale of the abattoirs 57,235.53 and the amount collectible under contract with the Stock Yards Co. as received 15,000.00
- 3rd.—b The \$25,000 voted in 1894 for a military school—provided it is not claimed before Dec. 1904 and that it may be used for technical and industrial Education
- 4th.—c Balance of \$21,599.78 remaining available on the consolidated debt of 1899 to pay damages resulting from the suspension of the 1894 expropriation. 21,599.78

5°.—	Balance disponible sur les \$35,000 en litige re pont de la rue Lacroix, dans le cas où le jugement serait favorable à la Ville	18,686.55
6°.—	Produit des ventes de propriétés civiles en 1901-1902 et de toutes ventes futures	25,706.58
7°.—	Montant que les villes de Sainte-Cunégonde, Saint-Henri et Westmount auront à payer pour dommages causés par inondations	100,000.00
		<u>\$486,252.93</u>

5th.—d	The balance available ex the \$35,000, provided for the dispute in connection with the "Lacroix St. Bridge" in the event of the judgment being for the City	18,686.55
6th.—e	The proceeds of the sales of civic properties in 1901-1902, and of any future sales	25,706.58
7th.—f	The amount which the City of St. Cune-gonde, St. Henri and Westmount may have to pay for flood damages	100,000.00
		<u>\$486,252.93</u>

Ce total de \$486,252.93, ajouté aux \$300,000 que l'augmentation dans la valeur des immeubles imposables nous permettait de dépenser, a été réparti au cours de l'année comme suit:—

This total of \$486,252.93, added to the \$300,000 available from the increase of taxable values, was appropriated during the year as under:—

A la Commission des Finances

Pour expropriations, jugements, etc	82,106.95
<i>A la Commission de la Voirie:</i>	
Pour pavages, trottoirs, tunnels, etc.	456,249.53
<i>A la Commission des Incendies:</i>	
Pour nouveaux postes et améliorations.	100,665.12
<i>A la Commission de l'Aqueduc:</i>	
Pour pose de conduites d'eau.	84,600.00
<i>A la Commission des Marchés:</i>	
Pour marché à bestiaux, etc.	17,800.00
<i>A la Commission de l'Incinération:</i>	
Pour améliorations aux bâtiments.	4,736.00
<i>A la Commission de l'Hygiène:</i>	
Pour nouveaux bains, etc.	16,100.00
<i>A la Commission des Parcs:</i>	
Pour améliorations générales	9,700.00
Non dépensé.	14,295.33
Total.	<u>\$786,252.93</u>

To Finance Committee:

For Expropriations, Judgments, etc.	82,106.95
<i>To Road Committee:</i>	
For Paving, Sidewalks, Tunnels, etc.	456,249.53
<i>To Fire Committee:</i>	
For New Stations & Improvements.	100,665.12
<i>To Water Committee:</i>	
For Pipe laying.	84,600.00
<i>To Market Committee:</i>	
For Cattle Market, etc.	17,800.00
<i>To Incineration Committee:</i>	
For Improvements to buildings.	4,736.00
<i>To Hygiene Committee:</i>	
For New Baths, etc.	16,100.00
<i>To Parks Committee:</i>	
For General Improvements.	9,700.00
Unappropriated.	14,295.33
Total	<u>\$786,252.93</u>

EXPROPRIATIONS PENDANTES

PENDING EXPROPRIATIONS

L'élargissement, à certains endroits, des rues suivantes a été rendu obligatoire pour la Ville par la clause 52, 3 Edouard VII, chap. 62:—

The widening, at certain points, of the following streets was made obligatory on the city by the 52nd Clause of the amendment 3 Edward VII Chapter 62.

Rue Amherst (La Ville devant contribuer pour la ½ du coût de l'expropriation, estimé à	87,308
Rue Mackay do	21,300
Rue Saint-Antoine do	?
Rue Notre-Dame do	?
Rue Saint-Laurent do	95,000
Ferme Amos do	5,500
Parc LaFontaine do	34,000
Rue DeMontigny do ¼ de	13,280
Pont Wellington do 3-5 de	15,672

Amherst st. of which the city was required to contribute ½ of an estimated cost of	87,368
Mackay st. do	21,360
St. Antoine st. do	?
N. Dame st. do	?
St. Lawrence st. do	95,000
Amos Farm do	5,500
LaFontaine Park do	34,000
De Montigny st. do ¼ of	13,280
Wellington Bridge do 3-4 of	15,672

En ce qui concerne les rues suivantes, le coût de l'expropriation est payable en entier par les propriétaires:—

and the following which are to be paid for, wholly, by the proprietors

	Payable par les
Rue Elgin	\$327 propriétaires sur la rue
Rue Saint-André	4480 propriétaires sur la rue
Rue Sainte-Catherine	6548 propriétaires sur la rue
Rue Roy	10880 propriétaires sur la rue
Rue Robin	123 sur le circuit
Rue Aqueduc	3480 propriétaires sur la rue
Ave. Mont-Royal	10875 propriétaires sur la rue
Rue Saint-Timothée	1609 propriétaires sur la rue
Rue Ouiblier	523 propriétaires sur la rue
Rue Fortin	3335 propriétaires sur la rue
Rue Napoléon	20304 sur le circuit

	Payable by
Elgin st.	\$ 327 proprietors on street
St. Andrew st.	4480 proprietors on street
St. Catherine	6,548 proprietors on street
Roy Street	10880 proprietors on street
Robin st.	12318 circuit
Aqueduct st.	3480 proprietors on street
Mount Royal	10875 proprietors on street
St. Timothy st.	1609 proprietors on street
Ouiblier st	523 proprietors on street
Fortin st.	3335 proprietors on street
Napoleon	20364 circuit

AMELIORATIONS AU PORT.

HARBOUR IMPROVEMENTS

Le montant payé, cette année, comme quote-part de la Ville pour les améliorations au port ne s'est élevé qu'à un peu plus de \$20,000.

The amount paid this year on account of the City's share of the harbour improvements was only a fraction over \$20,000.

Respectueusement soumis,

Respectfully submitted,

W. ROBB.

W. ROBB.

HISTOIRE DE LA DETTE CIVIQUE

HISTORY OF CIVIC DEBT

En 1868.... Obligations à 7 p. c. émises ici au pair, et au bout de deux ans cotées à 116..... Vendues directement par le trésorier ici.

En 1870.... Obligations à 6 p. c. émises au pair, et au bout d'un an cotées à 105.....

In 1868.... 7 p. c. Stock was issued, at par and in two years advanced to 116.....

In 1870.... 6p. c stock was issued, at par and in one year advanced to 105.....

Direct sale by Treasurer, here.

En 1873 74. £1,250,000. Obligations sterling à 5 p. c. placées sur le marché anglais et ayant donné une moyenne de 88.	Rachetables par tirages annuels.	In 1873-74. £1,250,000. Sterling 5 p. c.'s were placed on the English market selling from 85 to 95 on the City's account, averaging 88.	Redeemable by annual drawings.
En 1880. . . . Obligations à 5 p. c. émises à 103, et au bout de 6 mois cotées à 105.	Vendues directement par le trésorier ici.	In 1880. . . . 5 p. c. Stock was issued at 103 and in six months advanced to 105.	Direct sale by Treasurer, here.
En 1885. . . . Obligations à 4 p. c. émises à 101½, et au bout de 6 mois cotées à 102½.		In 1885. . . . 4 p. c. Stock was issued, at 101½ and in six months advanced to 102½.	
En 1888-90. £1,440,000. Obligations permanentes à 3 p. c. placées sur le marché anglais et ayant donné une moyenne de.	80⅞ = 94½ à 3½ p. c.	In 1888-90. £1,440,000. Permanent 3 p. c. Stock was placed on the English market yielding an average of	80⅞ = 94½ for 3½ p. c.
En 1892. . . . £1,000,000. Obligations à 4 p. c. 40 ans. Vendues à la Banque de Montréal.	a 97¼ = 85½ à 3½ p. c.	In 1892. . . . £1,000,000. Forty year 4 p. c. Stock was sold to the Bank of Montreal.	à 97¼ = 85½ for 3½ p. c.
En 1893. . . . \$200,000.00. Emprunt pour le tunnel à 4 p. c., 40 ans, ayant donné ici	99 = 86½ à 3½ p. c.	In 1893. . . . \$200,000. Tunnel loan, forty year 4 p. c. bonds netted here.	99 = 86½ for 3½ p. c.
En 1893. . . . \$1,000,000. Emprunt pour le port à 3½ p. c., 40 ans, (négocié en partie ici et en partie en Angleterre), ayant donné	88 = 88 à 3½ p. c.	In 1893. . . . \$1,000,000. Harbour loan, 40 year, 3½ p. c. Stock netted (partly here and partly in England)	88 = 88 for 3½ p. c.
En 1894. . . . \$2,000,000. Obligations à 4 p. c., 38 ans, achetées par la Banque de Montréal	à 101⅕ = 88½ à 3½ p. c.	In 1894. . . . \$2,000,000. Thirty-eight year 4 p. c. Stock were offered and allotted to the Bank of Montreal	à 101⅕ = 88½ for 3½ p. c.
En 1896. . . . \$2,000,000. Obligations à même intérêt, à 36 ans, achetées par la Banque de Montréal	à 105⅕ = 92 à 3½ p. c.	In 1896. . . . \$2,000,000. More of the same (at thirty-six years date) were offered and secured by the Bank of Montreal. . . .	à 105⅕ = 92 for 3½ p. c.
En 1899. . . . \$3,000,000. Obligations à 3½ p. c., 40 ans, achetées par la Banque de Montréal pour \$3,000,525 et intérêt accru	étant au pair à 3½ p. c.	In 1899. . . . \$3,000,000. Forty year 3½ p. c. bonds were offered and purchased by the Bank of Montreal for \$3,000,525 and accrued interest. . . .	being par for 3½ p. c.
Même année. Obligations spéciales, \$222,000, 40 ans, 3½ p. c. (émises en vertu de la clause 344 de la Charte) offertes en petits lots au public au pair. . . .	étant au pair à 3½ p. c.	And same year \$222,000 3½ p. c., 40 year, special bonds (issued under clause 344 of the Charter), were offered in small lots to the public at par.	being par for 3½ p. c.
En 1901. . . . \$300,000. Obligations nominatives à 4 p. c., 40 ans, (émises en vertu de la clause 344), mises à l'enchère et adjudgées à la Banque d'Épargne de la Ville et du District de Montréal.	à 105-50 = 92¼ à 3½ p. c.	In 1901. . . . \$300,000. Forty year 4 p. c. Registered Stock (issued under clause 344), were offered to public competition and adjudged to the City and District Savings Bank of Montreal	à 105-50 = 92¼ for 3½ p. c.
En 1902. . . . \$238,000 d'obligations de la même classe, adjudgées à MM. Hanson Frères	à 107-51 = 94 à 3½ p. c.	In 1902. . . . \$238,000 of the same class were offered and adjudged to Messrs. Hanson Brothers. . . .	à 107-51 = 94 for 3½ p. c.
Même année, \$2,000,000 (410,958,18.0 louis sterling) d'obligations à 40 ans, à 3½ p. c., adjudgées à M.M. Coates, Fils & Cie, Londres.	à £98-11 = 98 à 3½ p. c.	And same year \$2,000,000 (£410,958,18.0 Stg), 40 year, 3½ p. c. Stock, was awarded to Messrs. Coates Son & Co., London, at.	£98-11 Stg. = 98 for 3½ p. c.

W. ROBB,
Trésorier de la Ville.

W. ROBB,
City Treasurer.

(The details of the foregoing recapitulation will appear in our next issue.)

(Les détails du compte du trésorier, dans le prochain numéro de "La Gazette Municipale.")

Rapport de la Cour du Recorder.

GREFFE DE LA COUR DU RECORDER.

Montréal, Hôtel de Ville, Février 1904.

M. le président et MM. les membres de la Commission de Police,

Chers Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Cour du Recorder pour l'année 1903.

Le fait le plus remarquable à signaler pour cette année est une augmentation très forte dans le nombre des causes, le total de 1903 ayant dépassé de deux mille environ celui de 1902.

Cette augmentation ne serait peut-être pas de bon augure, si elle avait porté uniquement sur les causes de nature criminelle et si on ne devait tenir compte du fait que l'accroissement de la population et des affaires de la ville suit une progression ascendante qui ne se ralentit pas.

Heureusement, ce sont en grande partie les causes de règlements municipaux et les causes civiles qui ont augmenté en nombre, et c'est l'indice que cette cour rend, de plus en plus, à la ville et aux citoyens, les services pour lesquels elle a été créée.

Comme nous le signalions en 1901 et en 1902, il a encore été rendu par Leurs Honneurs les Recorders, durant la dernière année, plusieurs jugements d'une importance toute spéciale pour le maintien du bon ordre dans notre Ville, et pour la mise à exécution de règlements municipaux intéressant particulièrement les contribuables. Mentionnons, entre autres, ceux qui ont mis fin au commerce non licencié de certains grands marchands ambulants, qui ont défini la situation des notaires, vis-à-vis des agents d'immeubles, qui ont réglé comment les maisons en voie de construction doivent être évaluées, qui ont définitivement donné à la Ville le droit de refuser toute licence, qui ont imposé une taxe aux voitures transportant les malles, qui ont fait disparaître les commerçants non locataires du marché Bonsecours, qui ont enfin fait cesser certaines représentations immorales dans nos théâtres et mis effectivement fin aux prédications des rues.

Les jugements de la Cour du Recorder ont quelquefois une grande portée: on en a eu la preuve à l'élection du 1^{er} février dernier. Bien que la lutte fût très vive et que l'on eût lieu de s'attendre à des personifications d'électeurs, comme la chose est arrivée à toutes les élections précédentes, pas un seul cas de fraude n'a été signalé. Ce fait se manifestant à l'élection qui a suivi immédiatement le jugement de Son Honneur le Recorder Weir condamnant à une peine très sévère quatre individus coupables de personification est bien significatif.

L'augmentation de deux mille dans le nombre des causes a naturellement accru dans une assez forte proportion le travail de notre personnel, et surtout celui de nos huissiers, car l'émission de chaque cause entraîne la signification de plus ou moins de documents, tels que sommations, subpaenas avis d'inscriptions, etc.

Les huissiers étant forcés d'agir comme huissiers-auditeurs dans la Cour, qui siège maintenant jusqu'à une heure avancée de l'après-midi presque tous les jours, il leur reste bien peu de temps pour signifier les milliers de documents qui émanent du greffe. Ceci nous avait engagé, en décembre dernier, à demander la nomination d'un quatrième huissier, et la Commission de police d'alors avait approuvé cette demande; mais, malheureusement, le crédit d'abord voté à cette fin a dû être retranché à la dernière heure par la Commission des finances.

Nous n'hésitons pas à dire que le service souffre de ce que cette nomination n'a pu être faite; non pas que trois huissiers ne soient pas suffisants pour faire le travail au dedans comme au dehors, malgré l'étendue considérable de la Ville, mais il faut tenir compte qu'il se greffe constamment sur le travail des employés de notre département quelque besogne nouvelle, et que, depuis assez longtemps déjà, c'est un de nos huissiers qui agit comme officier-enquêteur dans tous les cas de demandes d'internements d'enfants sans tutelle aux écoles d'industrie. Ces enquêtes sont toujours très nombreuses. Afin que la Ville soit protégée contre toute exploitation, il faut qu'elles soient faites avec soin, et cependant, notre officier-enquêteur est obligé de faire deux services. Ajoutons aussi que la Ville a pratiquement installé un bureau de charité chez nous, cette année, en nous donnant le contrôle des subventions qu'elle avotées à certaines maisons de refuge, afin d'empêcher autant que possible que les gens sans asile soient envoyés en prison. Le chef de bureau et un des sous-greffiers sont, tous les jours, appelés à s'occuper de quelques cas qui tombent

Report of the Recorder's Court.

OFFICE OF THE CLERK OF THE RECORDER'S COURT.

Montreal, City Hall, February, 1904.

To the Chairman and Members of the Police Committee,

Gentlemen,

We have the honor to submit for your consideration the report for the year 1903 concerning the Recorder's Court of the City of Montreal.

The most notable fact to be chronicled for the year is the material increase in the number of cases, the total for 1903 having exceeded that for 1902 by about two thousand.

This might be considered a rather discouraging feature, if the difference were only to be noted in cases of a criminal nature, and if no account were taken of the fact that the increase in the population and trade of the city continues apace. But, fortunately, it is the cases under the civic by-laws and the civil law that have chiefly increased, an indication that the court continues to render the city and its tax payers those important services for which it was specially created.

As noted in 1901 and 1902, several judgements of special importance for the maintenance of good order in the city and the enforcement of by-laws of particular interest to the citizens were rendered by Their Honors the Recorders during the past year. Prominent among these may be mentioned those putting a stop to the unlicensed trade carried on by certain big firms of itinerant merchants; defining the status of notaries as distinguishable from real estate agents; settling how buildings in course of construction should be assessed; definitely determining the city's right to refuse in its discretion the granting of any license; imposing a tax upon mail waggons; causing meat traders to vacate the Bonsecours market; putting a stop to certain immoral performances in theatres; and, finally, forbidding street preaching without the written consent of the civic authorities.

The effects of the judgments of the Recorder's Court is often far-reaching. This was every evident during the civic election of February 1st. instant, when, although the contest was very strenuous and fears were expressed that personation of voters would be resorted to, not a single case of fraud was brought to light. This, happening as it did, at the election immediately following the one which evoked the judgment of His Honor Mr. Recorder Weir imposing the severe penalties provided by law in the cases of four individuals found guilty of personation, was quite significant.

This increase of two thousand cases has naturally entailed a proportionate amount of extra labor upon the members of our staff, and especially upon our bailiffs, as the issuing of each case makes necessary the service of such additional documents as summonses, subpaenas, notices of inscription, etc. The bailiffs who are obliged to act also as criers in court, which sits until a late hour almost every day, have very little time left to serve these documents. This induced us, in December last, to ask for the appointment of an extra bailiff, and although the late Police Committee entertained the request favorably, the appropriation first voted for this object had unfortunately to be cut down later on.

We have no hesitation in stating that the public service is suffering from the fact that this appointment was not made. Three bailiffs are not too many for the ordinary work to be done, in view of the great area of the city, but it must be noted that new duties of some kind or another are constantly being added to those regularly performed by our staff, and that, for some years past, the investigations made on petitions to send destitute children to the different industrial schools are made by one of these bailiffs. Such investigations as these are constantly being required in order that the city may not be imposed upon; and yet, our investigating officer has to attend to a double duty.

It may also be added that, this year, the city has established what is practically a charity bureau in our office, by giving us the control of the grants of money voted to certain houses of refuge, so as to prevent, as much as possible, the homeless poor being sent to jail. As a consequence, the head clerk and one of his assistants are daily called upon to attend to cases of this category, and an investigating officer should procure information for us in order that they be properly disposed of.

In stating these facts, the idea of complaint about any additional duties that may be confided to us is far from our minds. On the contrary, we consider that work of this nature is naturally connected to a large extent with our department and we endeavour to do it thoroughly, but we are justified,

dans cette catégorie, et il faut aussi que notre officier-enquêteur recueille souvent des renseignements nécessaires pour régler ces cas.

Loin de nous la pensée de nous plaindre du travail supplémentaire qu'on nous donne. Au contraire, nous reconnaissons que celui-ci se rattache, jusqu'à un certain point, à celui de notre département et nous essaierons de le mener à bonne fin, mais cela nous justifie de dire que la nomination d'un autre huissier nous aurait permis d'avoir constamment à la disposition de la Ville l'officier-enquêteur pour toutes les enquêtes dont celle-ci peut avoir besoin.

Jusqu'ici nous n'avons été chargés que des enquêtes sur les demandes d'internements d'enfants aux écoles d'industrie, et certains cas de pauvreté, mais la Ville est aussi exposée à de grandes pertes à propos des cas d'aliénation mentale. Il arrive en effet, très souvent, que des personnes font placer leurs parents aliénés dans les asiles, aux frais de la Ville, lorsqu'elles pourraient pourvoir à leur entretien, au moins en partie. Une enquête sérieuse par un officier d'expérience démontrerait probablement l'état de fortune de ces personnes, et, dans tous les cas où il serait établi qu'elles peuvent payer une partie des frais d'entretien, la Ville pourrait faire percevoir ce montant, comme le statut concernant les aliénés lui en donne clairement le droit.

Nous vous soumettons ces faits, afin que, s'il est encore possible d'améliorer la situation, vous puissiez y remédier dans le cours de la présente année.

Tous ces détails, messieurs, sont de nature à démontrer, à vous surtout qui êtes les plus intéressés à connaître tous les rouages de notre département et à en assurer le bon fonctionnement, que la plus grande partie de notre travail ne consiste pas uniquement dans la préparation, au greffe, ou l'audition, en Cour, des quelques causes dont le public entend parler par la voie des journaux; mais qu'il s'expédie, dans le bureau et en chambre, comme affaires de routine, si l'on veut, une grande quantité de procédures désignées sous le nom d'"actes administratifs" et qui sont tout aussi essentiels à la bonne administration de la justice que les autres d'importance apparemment beaucoup plus grande aux yeux du public.

Notons aussi, en passant, puisque l'occasion s'en présente, que la vérification de tous les comptes de pension, soit des prisonniers dans les prisons, soit des enfants dans les écoles de réforme, soit des orphelins dans les écoles d'industrie, soit des aliénés dans les asiles, réclamations pour lesquelles la Ville débourse au-delà de \$75,000 par année, sont vérifiés dans notre département, avant d'être remis au trésorier et payés par lui. Pour vérifier ces comptes en détail, il faut quelquefois des semaines entières de travail, et, comme la Ville paie la pension d'un bon nombre de prisonniers condamnés par la Cour de Police, il en résulte des déplacements continus pour aller vérifier ces comptes au Palais de Justice.

Il y a maintenant, au bureau de la Cour du Recorder, un département spécial pour la caisse et la vérification des comptes, un autre pour les écoles de réforme, un autre pour les écoles d'industrie, un autre pour les aliénés, et enfin, un autre pour les cas de charité, à part du département général où s'expédient toutes les causes criminelles, municipales et civiles de la Cour. Cette subdivision du travail est nécessaire par le fait que les procédures concernant les écoles de réforme et d'industrie sont très longues et qu'elles ont été compliquées, depuis quelques années, par un grand nombre d'amendements que le Parlement provincial y a apportés. Pour éviter les erreurs, il faut que ces procédures soient confiées aux mêmes employés, autant que possible, et il résulte de tout ceci, qu'en comptant la comptabilité et la caisse, nous avons constamment trois ou quatre employés occupés à des travaux spéciaux, qui se font entièrement dans le bureau et en chambre, et n'entrent pas en Cour. On peut juger par là que le personnel actuel, qui ne compte que sept assistants, y compris le comptable et le caissier, est loin d'être trop nombreux.

Le nombre des cas d'aliénation mentale augmente dans une proportion réellement extraordinaire, mais notre Ville n'est pas une exception sous ce rapport, puisque le même triste état de choses est signalé dans toutes les grandes villes du monde. Par l'entremise du département de police, seul, il a été interné soixante aliénés aux asiles, l'an dernier, contre trente-cinq, l'année précédente. Ces chiffres ne comprennent pas les internements effectués directement par les familles de personnes devenues aliénées durant l'année, bien dans la plupart de ces derniers cas, c'est encore la Ville qui est appelée, par l'entremise de Son Honneur le Maire, à garantir les frais d'entretien à l'asile.

Par contre, les demandes d'internement aux écoles d'industrie, toujours très nombreuses, cependant, n'ont pas augmenté. On peut dire que c'est la première année que ce fait se manifeste, et il résulte, sans aucun doute, des précautions de plus

we think, in stating that the appointment of another bailiff would have permitted us to have an investigating officer constantly at the disposal of the city for those very necessary investigations..

So far, we have only been charged with investigating the industrial schools cases and certain cases of distress, but we deem it important to remark that the city is also exposed to heavy loss in connection with cases of insanity. It frequently happens that people have their insane relatives sent to lunatic asylums, at the city's expense, who could provide, at least in part, for the cost of their maintenance in these institutions. A thorough investigation by an experienced officer would probably indicate the exact financial position of these persons, and, in all cases where it was found that they could pay a share of the costs of maintenance, the city should have this amount collected, as the statute relating to insanity clearly gives it the right to do.

We submit these facts to your consideration, in order that, if it is yet possible to improve the situation, it may be done in the course of the present year.

All these details, gentlemen, tend to show, especially to you also are the most interested in becoming familiar with the inner working of our department and in seeing that everything should run efficiently that the greatest part of our labor does not solely consist in the preparation and trial of the few cases which have the privilege of publicity in the news-papers; but that a great mass of work generally designated as "Administrative Acts" is disposed of in the office and in the Judges, chambers, work of a kind which is just as essential to the good administration of justice as that which appears to have a much greater importance in the eyes of the public.

We should also be permitted to remark since the opportunity is offered, that the permitted to remark since the opportunity for the board and maintenance, matory schools, or of orphans in industrial schools, or of insane patients in lunatic asylums, accounts which disclose disbursements to a total of over \$75,000 per annum, is done entirely in our department before being definitely sent to the City Treasurer and paid by him. To check these accounts, item by item, requires sometimes weeks of labor, and as the city is also responsible for the maintenance, of a number of prisoners condemned by the Police Court, one of our staff has to go to the Court House regularly to complete the work

There are now, in the office of the Recorder's Court, special departments (a) for receiving the fines and checking the accounts (b) for the reformatory schools, (c) for the industrial schools, (d) for the insane (e) for cases of destitution, besides (f) the general department where all criminal, civic and civil cases are disposed of. These subdivisions of work have become necessary owing to the fact that the proceedings concerning the reformatory and industrial schools and the insane are very lengthy and that, from year to year, they have become complicated through the numerous amendments adopted by the Provincial Legislature. To guard against errors, work of this kind has to be confined to the same employes as much as possible, and the result of all this is that, taking into account, with the rest of the work, the book-keeping, and the holding of the cash, we constantly have three or four employees occupied at special duties, which are done entirely in the office and in chambers and do not require the sanction of judges in court. It may, therefore, be seen that the present staff, which numbers only seven assistants, including the accountant and the cashier, is far from being too numerous.

Cases of insanity are increasing in a proportion which is really extraordinary, but Montreal is no exception in this respect, as the same unfortunate state of things is announced to exist in all the large cities of the world. Through the Police Department all one, sixty insane patients were committed to asylums during the past year, against thirty-five, the year preceding.

These figures do not include the confinements effected, directly, through the families of persons having become insane during the year, although in the majority of these latter cases, the city is still called upon, through His Worship the Mayor, to become responsible for the costs of the board and maintenance in the institutions.

In the other hand, the requests for the committal of children to industrial schools, which are still quite numerous, have not increased in number. This is the first year that such an occurrence is noted, and it is no doubt the result of the greater precautions taken by the city to protect itself against false representations. The services and experience of the investigating officer are in this instance, it must be admitted, of great usefulness.

en plus grandes que la Ville prend pour se protéger contre les fausses représentations. Les services et l'expérience de l'officier-enquêteur sont ici d'une grande utilité.

De même aussi, les cas d'internements de jeune délinquants aux écoles de réforme se maintiennent à peu près au même chiffre, soit dix-huit environ. Il y a, à peine quatre ans, la Cour du Recorder envoyait toujours au moins trente ou quarante enfants aux écoles de réforme, par année, mais la tendance de tous les magistrats du district de Montréal, et surtout de MM. les Recorders, est maintenant d'exiger que les parents s'occupent davantage du soin de leur progéniture, et d'empêcher que les beaux-pères et les belles-mères ne fassent condamner, sous divers prétextes, les enfants dont ils veulent se débarrasser.

Le nombre des poursuites pour la vente illégale des liqueurs enivrantes a diminué de quarante-deux, durant l'année, ce qui est un chiffre considérable en proportion du total ordinaire de ces causes. Cette diminution, qui n'est pas facile à expliquer, peut fort bien résulter du fait qu'un ordre a été promulgué, au cours de la dernière année, défendant aux agents de police de visiter les hôtels et restaurants, le dimanche, sans être revêtus de l'uniforme réglementaire.

Le revenu de la Cour, qui avait été de \$29,431.57, en 1902, a atteint le chiffre de \$31,278.39 en 1903, soit une augmentation de \$1,846.82.

Sept causes ont été portées à la Cour Supérieure, sur *certiorari*, durant l'année, contre 19, l'année précédente, et trois sur *Habeas Corpus*. Les trois brefs d'*Habeas Corpus*, pris à la demande de certains restaurateurs chinois ont été maintenus, mais aucun des *Certiorari*.

Nous terminerons en donnant ici, suivant notre coutume un court résumé des opérations de la Cour, indiquant les totaux seulement, sans entrer dans la nomenclature des offenses qui sera publiée plus tard par l'imprimeur.

Nombre de causes pouvant être entendues devant la Cour du Banc du Roi et autres actes criminels de même nature, 732; en 1902, 635.

Nombre de causes criminelles décidées sommairement par les Recorders, 4609; en 1902, 3791.

Nombre de causes en vertu des règlements de la Ville, 3164; en 1902, 2299.

Nombre de causes civiles, 403; en 1902, 270.

Nombre de poursuites pour contravention à la Loi des Licences de Québec, 86; en 1902, 128.

Brefs de saisie émis pour la perception des taxes en général, 1174; en 1902, 1510.

Nombre d'enfants envoyés aux écoles de réforme, 18; en 1902, 19.

Nombre d'enfants envoyés aux écoles d'industrie, 293; en 1902, 500.

Nombre d'aliénés internés dans les asiles, 60; en 1902, 35.

Grand Total, 10479; en 1902, 9,187.

Ce total, qui comprend les brefs de saisie émis pour la perception de la contribution foncière et des taxes d'affaires et de l'eau, n'indique pas le tableau des causes entendues en Cour. Ces causes seules accusent une augmentation d'environ deux mille sur celles de l'année 1902.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

L.-A. LEFEBVRE.
Avocat de la poursuite.

A. BIENVENU.
Chef de bureau.

Rapport du Surintendant du Département des Alarmes d'incendie.

POUR L'ANNEE EXPIREE LE 31
DECEMBRE 1903

A M. le Président et à MM. les Membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le 40ème rapport annuel du département des alarmes d'incendie pour l'année expirée le 31 décembre 1903.

Durant l'année, 1152 alarmes ont été reçues et transmises de ce bureau savoir:

Alarmes par avertisseurs	922	Premières alarmes	942
Alarmes par téléphone	210	Secondes alarmes	14
Alarmes automatiques	20	Troisièmes alarmes	2

Total 1152

The same remark may be made about the reformatory school cases which remain at about the same figure, namely nineteen. Only four years ago, the number of juvenile offenders sent to reformatory schools by our court alone was thirty-three but the tendency on the part of all the magistrates of the district of Montreal, and especially of the recorders, is now to exact that parents should look more closely after their offspring, and to prevent stepfathers or stepmothers from having children condemned under all sorts of pretexts for the purpose of getting rid of them.

A decrease in the number of prosecutions under the law concerning the illegal sale of liquors is noticeable, forty-two being the difference between 1902 and 1903. Such a figure is a large one compared with the usual total of this class of cases. The decrease is not easy to explain. It may be the outcome of the order issued, in the course of the year, forbidding policemen from visiting hotels or restaurants, on Sunday, except in uniforms.

The revenue of the court, which was \$29,431.57 in 1902, increased to \$31,278.39 in 1903, showing a surplus of \$1,846.82.

Seven cases were taken to the Superior Court, on writs of *Certiorari* in 1903, against nineteen, the preceding year, and three on writs of *Hebeas Corpus*. These latter issued at the instance of certain Chinese restaurant keepers were maintained but in every case the writs of *CERTIORARI* were quashed.

We shall conclude with a short synopsis of the operations of the court indicating totals only, without entering into the description of offences which shall be published later on, by the printer.

Cases coming under the jurisdiction of the court of Kings's Bench but which were decided summarily by the recorders 732; in 1902, 635.

Other cases under statutes 4609; in 1902, 3791.

Cases under the civic by-laws 3164; in 1902, 2299.

Civil cases, 403; in 1902, 270.

Writs of seizure for the collection of taxes in general 1174; in 1902, 1510.

Cases under the Quebec License Law 86; in 1902, 128.

Children sent to reformatory schools, 18; in 1902, 19.

Children sent to industrial schools, 293; in 1902, 500.

Insane committed to asylums 60; in 1902, 35.

GRAND TOTAL, 10479; in 1902, 9187.

This total which includes the writs of seizure issued for the collection of the property tax, the business tax and the water tax, is not the exact statement of cases heard in court. The latter, counted separately, indicate an increase of about two thousand over those of 1902.

We have the honor to be, Sirs,

Your obedient servants,

L.-A. LEFEBVRE,
Prosecuting Attorney,
A. BIENVENU,
Head Clerk.

Report of the Superintendent of the Fire Alarm Telegraph.

FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31st 1903.

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

I beg to submit the 40th annual report of the Fire Alarm Telegraph Department for the year ending December 31st, 1903. During the year, 1152 Alarms were received, and transmitted from this Office as follows.

Box Alarms	922	Fire Alarms	942
Telephone	210	Second	14
Automatic	20	Third	2

Total 1152

ALARMES PAR TELEPHONE.

Les alarmes par téléphone ont appelé la brigade aux endroits suivants, en dehors de la Ville:

Ville Saint-Louis 2	Côteau Landing
Saint-Cunégonde 2	Saint-Agathe
De Lorimier	Ottawa
Côte des Neiges	Saint-Hyacinthe
Westmount	Maisonneuve
Verdun	

SYSTEME DES ALARMES D'INCENDIE

Le système des alarmes a été remarquablement exempt d'interruption de tout genre durant l'année. Toutes les alarmes ont été reçues correctement et promptement et il n'est survenu aucun retard dans la transmission. Les orages accompagnés de tonnerre ont été peu violents et peu fréquents il n'est résulté, aucun dommage, contrairement à ce qui eu lieu les années précédentes.

NOUVEAUX AVERTISSEURS ET CIRCUITS.

Trente-sept nouveaux avertisseurs sans clefs et non-interférants ont été installés, et de nouveaux fils ont été posés sur un parcours de 30 milles. De vieux fils inutiles ont été enlevés sur un parcours de 9 milles. Vingt et un vieux avertisseurs ont été changés, réparés et placés dans les sections non commerciales de la Ville. Deux nouveaux circuits, couvrant 14 milles de fils ont été établis durant l'année. Cela était devenu nécessaire à cause de la surcharge des vieux circuits. Sur l'un des circuits il y avait 40 avertisseurs et sur un autre 89; une rupture sur l'une de ces lignes aurait laissé une trop grande étendue de la Ville sans protection. La moitié des avertisseurs ont été transférés sur les nouveaux circuits.

LIGNES ET APPAREILS

Nous avons actuellement en usage:

- 217 milles de fils.
- 51 avertisseurs privés.
- 79 avertisseurs sans clefs.
- 187 avertisseurs ordinaires.
- 317 avertisseurs en tout.
- 188 timbres d'alarme.
- 24 timbres d'alarme privés.
- 4 tocsins
- 50 récepteurs dans les postes (tickers).
- 7 milles de fils sur toits de maisons.
- 3 cables sous le canal Lachine aux ponts de la rue des Seigneurs, Black et Wellington.
- 70 poteaux télégraphiques appartenant à la Ville.
- 3,888 poteaux télégraphiques appartenant à diverses compagnies.
- 7,175 isolateurs sur poteaux.

TRAVAUX A FAIRE

Cette année, il faudra établir de nouveaux circuits dans la section orientale de la Ville, où les lignes sont à l'heure qu'il est surchargées. Il faudra aussi prolonger nos lignes jusqu'aux nouvelles usines du Pacifique, à Hochelaga, où, selon toute probabilité, une nouvelle ville s'élèvera sous peu. Les trois nouveaux postes de pompiers seront raccordés au système des alarmes aussitôt qu'ils seront en état de recevoir les fils.

REPARATIONS GENERALES.

Les réparations générales à nos lignes et aux fils (de terre,) les changements d'avertisseurs, etc., ont tenu nos réparateurs constamment occupés pendant l'année. On a renouvelé les fils dans la plupart des postes de pompiers, et il faudra faire la même chose dans quelques-uns des postes de police, cette année.

TOCSINS.

Les tocsins (au nombre de 4) ont fonctionné d'une manière satisfaisante. Dans plusieurs villes, on n'emploie plus de tocsins, vu qu'ils ont pour effet, prétend-on, de rassembler des foules aux incendies, ce qui gêne les pompiers dans leurs mouvements.

PILES.

A l'heure qu'il est, nous avons 700 éléments de piles à gravité, qui devraient être remplacés aussitôt que possible par des

TELEPHONE ALARMS.

Telephone Alarms sent the Brigade to the following places outside the City.

Ville St-Louis 2	Coteau Landing
Ste Cunégonde 2	Ste Agathe
De Lorimier	Ottawa
Côte des Neiges	St Hyacinthe
Westmount	Maisonneuve
Verdun	

FIRE ALARM SYSTEM.

The system has been remarkably free from interruption of any kind during the year. All Alarms were received correctly and promptly, no delay whatever in transmission occurred. Thunder storms were light and limited in number, no damage resulted the reverse of former years.

NEW BOXES AND CIRCUITS.

Twenty seven new Keyless Non-Interference boxes were erected, and thirty miles of new covered wire put up. Nine miles of old useless wire was removed. Twenty one old boxes were changed, repaired and placed in residential portions of the City. Two new Circuits covering fourteen miles of wire were erected during the year. This was necessary on account of overloaded condition of old circuits. One of the circuits had 40 boxes and the other 39, a break on one of these lines would leave too great an area of the City unprotected. Half of the boxes have been transferred to the new circuits.

LINES AND APPARATUS.

We have at present time in use,

- 217 miles of wire.
- 51 private fire alarm boxes.
- 79 keyless fire alarm boxes.
- 187 ordinary fire alarm boxes.
- 317 total fire alarm boxes.
- 188 alarm gongs.
- 24 private gongs.
- 4 tower bells.
- 56 tickers in stations.
- 7 miles of wire on roofs of houses.
- 3 cables under Lachine canal at Des Seigneurs, Black's and Wellington Bridges.
- 70 telegraph poles property of the City.
- 3,888 telegraph poles property of other companies.
- 7,175 insulators on poles.

NEW WORK

This year new circuits will have to be erected in the Eastern portion of the City, where the lines at the present time are overloaded. Extensions of our lines will have to be made to the new C. P. R. Works in Hochelaga where in every probability a new City will spring up in a short time. The wiring and connection of the (3) new Fire Stations will be proceeded with as soon, as they are in a condition to receive the wires.

GENERA REPAIRS.

General repairs to our lines, ground wires, changing of boxes etc., have fully occupied our linemen during the year. Most of the Fire Stations have been rewired, and some of the Police Stations will require attention this year.

TOWER BELLS.

The tower strickers, four in number, have worked satisfactorily. In many cities they are doing away with them, as it is claimed they are the cause of collecting crows, at fires, which impede the firemen et their work.

BATTERIES.

At present we have 700 Calls of gravity battery, which should be done away with as soon as possible, and replaced with reliable storage batteries and Gamewell Swith Boards. They are cleaner, easier of manipulation more reliable, give greater current, and much more economical.

accumulateurs et des systèmes de commutateurs Conswell. Les accumulateurs sont plus nets, plus faciles à manier, plus stables, donnent un plus fort courant et sont bien plus économiques. Le coût de l'installation de piles accumulatrices serait d'environ \$6,000. Une fois l'installation faite, les frais d'entretien seraient moindres qu'à présent. La dépense se trouverait couverte au bout d'environ 5 ans.

FILS SOUTERRAINS.

J'attirerai votre attention sur l'urgente nécessité de placer tous les fils du système d'alarmes sous terre. Le vent, le grésil et le tonnerre endommagent nos fils, et la neige tombant des toits et les incendies dérangent beaucoup nos lignes. L'on pourrait obvier à cela en mettant les fils dans des conduites souterraines.

FAUSSES ALARMES.

Des mesures énergiques devraient être prises en vue d'empêcher les fausses alarmes. Ces alarmes font sortir inutilement les pompiers et nécessitent des réparations coûteuses aux appareils. Il pourrait en résulter de graves conséquences si un incendie éclatait en même temps. La seconde division aurait à répondre et, vu la distance à parcourir, elle perdrait beaucoup de temps à atteindre le théâtre de l'incendie; ce retard pourrait être désastreux. Le seul moyen pratique d'empêcher les fausses alarmes est de mettre partout des avertisseurs sans clefs et de punir les délinquants d'emprisonnement, sans l'option d'une amende.

NOUVEAU SYSTEME D'ALARMES.

Au mois de juin dernier, de concert avec le chef Benoit, j'ai imaginé un système de signaux pour donner une seconde ou une troisième alarme ou une alarme générale. Ce système a très bien fonctionné. L'on ne peut plus donner maintenant pour un feu de cheminée, une seconde ou une troisième alarme qui ferait sortir tous les pompiers inutilement, alors que leurs services pourraient être requis pour un grand incendie dans une autre partie de la Ville. Nous avons aussi pris des mesures pour que deux postes seulement répondent aux alarmes automatiques ou privées (Système, Satkins.)

TELEGRAPHISTES.

Un télégraphiste et un aide sont maintenant toujours présents en même temps. Cette précaution a été prise afin d'éviter toute interruption dans le service, car dans le cas où un télégraphiste serait tombé malade ou serait mort subitement, la Ville aurait été laissée sans aucune protection.

RÉPARATEURS DES LIGNES.

Les réparateurs des lignes, vu la nature dangereuse de leur travail, ont été assurés pour \$1,500 chacun. MM. le président et les membres de la Commission des Incendies et de l'Éclairage méritent des félicitations pour avoir accordé cette faveur à ces hommes méritants.

CHEVAUX.

Nous avons 3 chevaux dans le département. L'un sert pour le roulage. Un autre est employé constamment par l'inspecteur des avertisseurs. Le troisième est employé par le surintendant et le contremaître lorsqu'ils inspectent les lignes, les instruments, etc. Chaque cheval peut être mis à notre disposition à un moment d'avis la nuit, le bureau ayant été mis en communication avec la résidence de chacun des cochers par des téléphones. Ces téléphones appartiennent au département.

RECETTES.

Pour tous les timbres d'alarme installés dans des institutions privées une redevance annuelle, équivalente aux frais de leur entretien, doit être payée. Le coût des avertisseurs privés et les dépenses se rattachant à leur installation doivent être payés au moment où ils sont posés; ensuite la Ville les entretient à ses frais. Dans le cas où les avertisseurs actuels seraient remplacés par d'autres d'un modèle perfectionné, le coût seulement du nouvel avertisseur serait exigé. Dans ce dernier cas, une exception serait faite pour les institutions de charité.

UN NOUVEL EDIFICE A L'ÉPREUVE DU FEU

Lorsqu'on considère les vastes intérêts publics qui sont en jeu et dont la sauvegarde dépend d'une indication prompte et exacte dans les signaux d'incendie, lorsqu'on songe qu'un retard de quelques minutes ou une irrégularité dans la transmission d'un signal peut avoir pour conséquence une con-

(La suite à la page 96)

The cost of the original installation is the only objectionable feature being about \$6000. Afterwards they could be kept up at a less cost than at present. They would pay for themselves in about five years.

UNDERGROUND WIRES.

Your attention is called to the urgent necessity of placing all Fire Alarm wires underground. Storms of wind sleet and Thunder, play havoc with our wires, snow from roof, and Fires seriously derange our lines. This would be obviated by placing them in underground conduits.

FALSE ALARMS.

Severe measures should be adopted and enforced to break up the nefarious practice of sending in False Alarms. Such Alarms occasion many useless runs and incur a large and unnecessary expense in way of repairs to apparatus etc. Serious consequences might occur should a fire break out at the same time. The second division would have to respond and on account of distance, would take considerable time to reach the fire, this delay might prove disastrous. The only available means of preventing False Alarms, is the general use of Key-less boxes, and penalize the action by imprisonment without the option of a fine.

NEW SYSTEM OF ALARMS.

In the month of June last, in conjunction with Chief Benoit I devised a system of signals for giving Second, Third, and General Alarms which has worked perfectly satisfactorily. No Second or Third Alarms can now be given for a chimney as formerly, calling out all the department uselessly, when their services might be required for a large fire in other quarters. The Automatic, or Watkins System of private Alarms, we have placed under regulation; allowing only two Stations to respond to any of these Alarms.

OPERATORS.

To insure absolute safety one operator and one assistant are always on duty together. This precaution was taken to prevent accidents as in case of sickness or sudden death of an operator, the City would have been left without any protection whatever.

LINEMEN.

The linemen owing to the dangerous nature of their work have been insured for \$1,500.00 each. The Chairman and members of the Fire and Light Committee, deserve credit for securing this item for these deserving men.

HORSES.

We have three horses engaged in this department. One is used for express purposes. One is employed continuously by the Box Inspector, testing boxes. The third one is used by the Superintendent and Foremen, inspecting lines, instruments and general work outside. Each horse is available at a moments notice at night. Telephonic communication being established with the residence of each driver. These telephones, are in connection with the Fire Alarm Office, and are maintained by the department.

REVENUE.

All fire alarm gongs, placed in private institutions have to pay an annual rental, equivalent to cost of maintaining same. private alarm Boxes and cost of installation have to be paid for at time of erection, afterwards the boxes are looked after, by the City. Should occasion require a change of boxes for an improved form, the box alone to be paid for.

Exception in the latter case, to be made for Charitable Institutions.

NEW FIREPROOF BUILDING REQUIRED

When we consider the extent of the public interest at stake and depending upon prompt and accurate indication of the Fire Alarm Department, realizing the fact that a few minutes delay, or irregularity in sounding an alarm may involve a di-

(Continued on page 96)

MUTATIONS DE PROPRIETES — TRANSFERS OF PROPERTIES

Quartier Ward	No d'enregistrement Registration Number	Date de l'enregistrement Date of registration	Vendeur Vendor		Acquéreur Purchaser	No. du Cadastre Cadastral Number	Etendue Area	Rue Street	Genre Description	Prix Price
			Date du Contrat Date of Deed							

MONTREAL WEST

MONTREAL-OUEST

St. Andrew.	138,817	25 Fév. 1904.	Sheriff	Wid. John Caverhill.	{ P 1628 o and N. P. N. O. 265	7612	Bayle	B	\$15,500 00
St. Ann's.	138,826	" 5	Ed. J. Renshaw	John Chs. Henley et al.	P. N. O. 265	3168	agdalen	B	3,100 00
Centre.	138,831	" 25	J. Bte O. H. Desjardins.	J. O. Beauchemin	51	5950	St. Gabr el.	B	12,500 00
St. Andrew.	138,837	1 Mars 1904	Wm. Carrick	Sisters Cong. Notre-Dame	P. 1634	3215.3	S. Antoine	B	4,612 50
"	138,838	" 29	D. Campbell	"	P. 1634	3213.6	"	B	4,500 00
St. Joseph.	138,841	" 4	Mrs Israel Clément et al.	John Forgrave.	87-58.	1980	Coursol.	B	2,200 00
St. Andrew.	138,842	" 22	The L. L. & G. Ins. Co	J. O. Gravel	P. 1581	8680	Stackay	B	24,000 00
St. George.	138,834	29 Fév. 1904.	F. L. Hagan.	Dom. di Carlo et ux.	N. E. 1/2 1081.	634	Latour	B	2,500 00

MONTREAL EAST

MONTREAL-EST

Saint-Lois	59,731	25 fév. 1904.	"Baron de Hirsch, I. & B S. C."	Dme J. W. Harris	P. 19	5513	Sainte-Elizabeth	B	\$ 4 500 00
Sainte-Marie	59,733	" 24	Jos. Champagne et al.	Amable Desroches	903-197 et 98	2880	Sanguinet	B	3,400 00
Lafontaine	59,737	" 24	Jos. Lesfrance.	Jos. Pepin	P. 1354 et 5	4800	Full m.	B	6,400 00
Saint-Laurent	59,738	" 25	Dme A. Gauthier.	H. Chamoux.	1207 r17.	2256	aint-André	B	2 450 00
Saint-Jacques	59,742	" 16	Mary A. More	Louis Usher	311.	1225.1	Saint-Urbain	B	2,650 00
Lafontaine	59,745	" 27	Ve N. C. Larivière	Félix Mercier	43-8.	2250	Saint-Denis.	B	7,000 00
Saint-Louis	59,757	" 25	P. A. Alliot.	Narc. Gagn n.	1168 t 9.	5920	Saint-Timothee	B	2,000 00
Sainte-Marie	59,766	" 5	A. & H. Lionas	Dme Louis D. T. ibault.	666.	965	Sainte Elizabeth	B	1,200 00
"	59,767	" 26	L. Mireault.	dj. Vénard.	1277	4000	Ch ussé	B	1,225 00
La'ontaine	59,771	" 25	Dme F. Rieutord	Chs L. Austin.	658.	4140	de Montigny	B	4,900 00
Saint-Louis	59,776	" 21	Luke Daly	Chs L. Austin.	991.	2881	Montcalm	B	2,400 00
Sainte-Marie	59,778	" 22	Jos. Brunet.	Henri Allard	21.	1640	Craig	B	9,000 00
Papineau	59,781	" 9	Thos F. Duncan.	Ve D. Mcg. Decow	1226.23 et 4.	5350	de Delorimier.	B	2,140 00
Saint-Laurent.	59,782	" 27	U. Meunier.	J. A. Lapierr.	262.	4320	Plessis	B	4,501 00
Papineau	59,783	" 27	Shérif.	Robt. Allan.	149-1 et 2.	3263.1	S. Chs. Borromée	B	3,650 00
Saint-Laurent	59,785	2 mars 1904.	John Aul.	Wm. Sinnamon	911.	3800	Iogan.	B	92 52
Saint-Laurent	59,787	25 fév. 1904.	Geo. Magnen.		577	6813.1	Dorchester.	B	6,750 00
Saint-Jacques	59,788	2 mars 1904.			30.	5665.1	Comm ssaires.	B	10,000 00

HOHELAGA & JACQUES-CARTIER

Hochelega	105,379	25 fév., 1904.	18 fév., 1904.	U. Beauvoyer	166 110	1680	Logan	B	\$ 515 00
Saint-Denis	105,390	25 "	25 "	"The T. & L. Co. of Can."	330-71 à 74	6720	Chambord	B	6,575 00
"	105,391	25 "	25 "	O. Hébert	330 71 à 74	6720	"	B	6,575 01
S. J. Bte	105,400	26 "	24 "	Eug. Guilbault	8-55	2300	Rachel	B	3,000 00
Saint-Denis	105,402	26 "	9 "	S. D. Vallières	325-131, P. 325-134	2142	Saint-An Iré	B	2,225 00
Hochelega	105,411	26 "	26 "	Ul. Ganvre u.	P. 166-555-6	1108	Iberville	L	450 00
S. J. Bte	105,421	27 "	10 "	I. Deslongchamps	11-33	1974	Saint-André	B	3,300 00
Hochelega	105,444	29 "	9 "	A. Marceau	57	3825	Dézéry	B	1,700 07
Saint-Denis	105,445	29 "	26 "	G. Marceau	330-83	2400	Mont Royal	L	600 00
S. J. Bte	105,459	29 "	23 "	nt, Paquette	11-73 et 74	2741	Saint-Hubert	L	1,600 00
"	105,467	1 mars 1904.	27 "	Jos. Tourville	339	3816	Saint-André	B	4,200 00
"	105,489	2 "	22 "	Seurs de la Providence	7-761 et 2	2400	Saint-Dominique	B	2,300 00
Saint-Denis	105,490	2 "	22 "	V. Plante	{ 162, 72, 73 et 74	5150	Saint-Hubert	B	1,250 00
"	105,503	3 "	9 "	W. d. Thos. McCabe	{ P. 72, 73 et 75	4900	Berri	B	3,500 00
"	105,505	3 "	2 janv. 1904	"The S. D. L. Co."	7-165	2175	Saint-André	L	163 13

P. TERRAULT,
Registraire de la Ville.

a { B—Bâtisse; Building
L—Lot; terrain vague

gration désastreuse, la nécessité de mettre le département des alarmes sur le plus haut pied d'efficacité apparait claire, manifeste. Aucune dépense ne devrait être épargnée pour réduire autant que faire se pourra les risques de dérangement dans nos appareils et nos lignes. Un incendie tant soit peu considérable à l'Hôtel de Ville entraverait probablement le département à tel point que la Ville se trouverait sans protection. Par conséquent le besoin d'un bâtiment à l'épreuve du feu est évident. D'autres villes se sont rendues compte de la chose et ont construit des édifices spéciaux à l'épreuve du feu qui ont été pourvus des instruments et des machines les plus perfectionnés. Si l'on n'a pas de fonds pour cela, l'on devrait au moins aménager dans un des bâtiments de la Corporation un bureau temporaire, qui pourrait être utilisé dans le cas d'un dérangement sérieux dans les appareils au bureau central. Toute perturbation dans le télégraphe d'alarmes détruit l'efficacité du service des incendies.

RENUMEROTAGE DES AVERTISSEURS.

Le rénumérotage des avertisseurs est devenu absolument nécessaire. A l'heure qu'il est, il n'y a aucune coordination. L'avertisseur 95 se trouvant à Hochelaga et le No. 96 à Sainte-Cunégonde. L'avertisseur 421 est au coin des rues Saint-Paul et McGill, aux bureaux du Grand Tronc se trouve le No. 624. Cela fait qu'il est impossible de se rappeler les endroits où sont situés les avertisseurs. Si tous les avertisseurs étaient du même modèle, nous pourrions changer les roues de circuit sans qu'il en coûte rien, mais nous en avons cinq différents genres en usage; les roues, à cause de la différence dans leurs dimensions, ne pourraient s'adapter les unes aux autres. Vu les dépenses qu'un remaniement devait entraîner, je n'ai pas cru devoir jusqu'ici y attirer l'attention, mais le temps est arrivé où il faut absolument remédier à cet état de choses. Le plan que je recommanderais serait de numérotter tous les avertisseurs dans le 1er district ou jusqu'à 100, ceux du deuxième district jusqu'à 200 et ceux du troisième district jusqu'à 300, en laissant des numéros pour tous les avertisseurs additionnels qui seraient installés plus tard. Les numéros se suivraient consécutivement, de sorte qu'il serait facile pour les pompiers de localiser par mémoire les endroits où se trouvent les avertisseurs. Cela éviterait les pertes de temps et la confusion.

VIEUX INSTRUMENTS.

Afin de pourvoir le département de toutes les installations modernes, il serait nécessaire que je visite les principales villes des Etats-Unis, afin de voir et d'étudier les améliorations qui ont été faites aux systèmes d'alarmes d'incendie dans le cours de ces dernières années. Presque tous nos instruments sont d'un système antique et il faudra les renouveler bientôt.

DECES DANS LE DEPARTEMENT.

Je ne puis clore ce rapport sans mentionner les décès de F.-H. Badger l'ex-surintendant, et de F.-X. Gauthier, l'ex-sous-surintendant, survenus dans le cours de l'année.

M. Badger est mort à Portland (Maine) le 29 août, à l'âge de 68 ans.

M. Gauthier est mort le 31 mai, après une maladie de 9 mois, à l'âge de 74 ans.

Tous deux étaient attachés au département des alarmes d'incendie depuis sa fondation, en 1863, et étaient de fidèles et honnêtes serviteurs. Leur mort a été vivement regrettée.

En terminant, je désire offrir mes sincères remerciements à M. le président et à MM. les membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage pour l'aide qu'ils m'ont prêtée dans l'administration de ce département.

Respectueusement soumis,

JAMES FERNS.
Surintendant.

sastrous conflagration, the necessity of maintaining this department to the highest degree of efficiency, is plainly indicated to be of primary importance, no money should be spared to enable us to reduce the chances of derangement in our apparatus and lines to a minimum. A serious fire in the City Hall would probably cripple the department to such an extent that the City would be practically unprotected.

Therefore the necessity for a fireproof structure is plainly evident. Other Cities have seen the necessity of this and have erected special fireproof building containing the latest and most approved instruments and machinery known. If money is not available for this purpose, at least a second or temporary office should be placed in one of the City Buildings which could be utilized in case of serious derangement of the Central Office, Crippling of the Fire Alarm Telegraph, destroys the efficiency of the Fire Department.

RE-NUMBERING OF FIRE ALARM BOXES.

The renumbering of Fire Alarm Boxes has long been a source of anxiety to the Fire Department, and it is an absolute necessity. As they stand at present there is no system whatever Box 95 being in Hochelaga, and 96 in Ste Cunégonde. Box 421 St. Paul and McGill and 624 across the street in Grand Trunk Offices, this makes the remembering of the location of the boxes an impossibility. If all the boxes were of the same make we could change the Circuit wheels without cost, but having five different kinds of boxes in operation, the wheels on account of different sizes would not be adapted to each other. The cost has always prevented me from bringing this matter forwards, but the time has arrived when further delay is an impossibility. The plan I would suggest for the change, would be to make all boxes in 1st district or ward up to 100, 2nd division 200, 3rd 300, leaving numbers for any additional boxes that would be put up later. Numbers would run consecutively making it easy for the Fire Department to remember location of boxes, preventing less of time and confusion.

ANTIQUATED INSTRUMENTS.

To keep our department up to the standard, it would be necessary to make a personal visit to the leading Cities in the U. S. to see and study the improvements made in Fire Alarm matters during the past few years. Nearly all our instruments are of ancient make, and will soon require renewal.

DEATHS IN THE DEPARTMENT

I cannot close this report without referring to the deaths in this department during the year of F. H. Badger, Superintendent, and F. X. Gauthier, Asst-Superintendent.

Mr. Badger died in Portland Me. August 29th Aged 68 years.

Both were connected with the Fire Alarm Department since its inauguration in 1896, and were faithful honest servants, and their death is deeply regretted.

In conclusion I beg to extend my sincere thanks for consideration and assistance received from the Chairman and Members of the Fire and Light Committee, in the administration of this department.

Annexed may be found the usual tabulated statements.

Respectfully Submitted.

JAMES FERNS.
Superintendent.

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale de lundi, 29 février

(D'après les minutes du Conseil, vol. 165, page 118)

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robil-

MUNICIPAL COUNCIL.

Report of the meeting held the 29th. of February.

(According to the minutes of Council, Vol. 165, Page 118)

His Worship, Mayor H. Laporte, in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers,

lard, Turner, Ekers, Gallery, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, Hébert, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin et Duquette.

PÉTITIONS.—De Son Honneur le maire, demandant la réglementation de la distribution des permis aux commerçants ambulants et aux mendiants.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRES, appuyé par M. l'échevin SAINT-DENIS, il est unanimement

Résolu, Que suite son cours la loi concernant les commerçants ambulants et les mendiants.

—De la direction de l'Hôtel-Dieu, pour réclamer contre la taxe de l'eau.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—Du lieutenant-colonel Chénic relativement à la réclamation de \$142.40 des autorités militaires au sujet de la garde des quais durant la grève des débardeurs.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—D'un groupe d'amis de l'Hôtel-Dieu, demandant une subvention pour la fondation d'un service d'ambulance.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—De l'Union des Municipalités Canadiennes, soumettant certaines propositions.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—De l'Union des Tailleurs de pierre, demandant une plus grande somme de protection.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

—De M. James Wells, se plaignant du service de la Cie du Terminal Railway.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

—De la Eastern Automobile Co., relativement aux entrepôts qu'elle se propose d'ériger.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

—De M. John Allan, pour ériger une usine; de M. Henri Filiatrault pour établir une cour à bois; de la Montreal Novelty Co. et de MM. Lockeby & McCombe, pour installer des chaudières à vapeur.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

—Du Bureau d'Hygiène Provincial concernant la fourniture de l'eau à Montréal.

Renvoyée à la Commission d'Hygiène et des Statistiques.

—Du Barreau de Montréal, relativement à la construction d'une nouvelle morgue.

Renvoyée à la Commission d'Hygiène et des Statistiques.

—De la Cie du Pacifique Canadien, relativement à leur requête pour obtenir le droit de barrer certaines rues.

Renvoyée à la Commission spéciale des Droits de la Ville relativement aux travaux d'agrandissement du Pacifique Canadien.

RAPPORTS.—De la Commission des Finances, pour obtenir l'autorisation de payer les frais de contestation du rôle d'expropriation de la rue Tupper.

—De la Commission des Finances recommandant la nomination de Son Honneur le recorder Poirier, de M. James Ferns et de M. A. Langevin, comme commissaires des expropriations des rues Robin, Notre-Dame et Saint-Timothé.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRES, appuyée par M. l'échevin EKERS, il est unanimement

Résolu, Que ledit rapport soit adopté.

—De la Commission des Finances, pour obtenir l'autorisation de régler certaines réclamations se montant à \$1,119.18.

—De la Commission des Finances, pour obtenir l'autorisation de contracter un emprunt temporaire en anticipation du revenu, conformément à l'article 351 de la Charte.

—De la Commission des Finances, pour obtenir l'autorisation de demander des soumissions pour un prêt de \$700,000.

—De la Commission des Finances, pour obtenir l'autorisation de demander des soumissions pour un prêt de \$476,000.

—De la Commission des Finances, pour obtenir l'autorisation d'émettre des débiteures temporaires, conformément à l'article 355 de la Charte.

—De la Commission des Finances, sur l'opportunité de placer l'inspecteur des édifices sous le contrôle de quelque Commission.

Question différée.

—De la Commission des Finances, souscrivant à un rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$15,100 pour la construction de certains égouts, payable *in toto* par les propriétaires intéressés, à l'exception d'un montant de \$1,700 que la Ville devra payer pour la construction de l'égoût de la rue Nicolet.

Gallery, Wilson, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Paquette, Lemay, Couture, Hébert, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Paquin and Duquette.

PÉTITIONS: From His Worship the mayor asking that the granting of peddlers' and beggars' permits be defined.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ST. DENIS, it was unanimously

Resolved, That the law follow its course in this connection.

—From the Hotel Dieu authorities objecting to paying water rates.

Referred to the Finance Committee.

—From lieutenant colonel Chénic *re* claim of \$142.40 for protecting the wharves during the longshoremen's strike.

Referred to the Finance Committee.

—From friends of the Hotel Dieu asking for a money grant to establish an ambulance service.

Referred to the Finance Committee.

—From the Union of Canadian Municipalities submitting certain proposals.

Referred to the Finance Committee.

—From the Stone-Cutters' Union asking for additional protection.

Referred to the Road Committee.

—From M. James Wells, complaining of the Montreal Terminal Railway Company's service.

Referred to the Road Committee.

—From the Eastern Automobile Co., in connection with the building of a warehouse.

Referred to the Fire and Light Committee.

—From M. John Allan to erect a work-shop; from M. Henri Filiatrault to open a wood-yard; from the Montreal Novelty Co., and Messrs. Lockerby & McCombe to install steam boilers.

Referred to the Fire and Light Committee.

—From the Provincial Board of Health, in connection with the water supply in Montreal.

Referred to the Hygiene and Statistics Committee.

—From the Montreal Bar agent the building of a morgue.

—From the Canadian Pacific *re* their application to close certain streets.

Referred to the special Committee on Rights of the city in connection with proposed Canadian Pacific enlargements.

REPORTS: From the Finance Committee for authority to settle the costs of contestation connected with the expropriation roll of Tupper street.

—From the Finance Committee recommending the appointment of His Honor Recorder Poirier, Messrs. James Ferns and N. A. Langevin, as commissioners to expropriate Robin, Notre Dame and St. Timothy streets.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS it was unanimously

Resolved, To adopt said report.

—From the Finance Committee, to be authorized to settle certain claims amounting to \$1,119.18.

—From the Finance Committee, to be authorized to make a temporary loan in anticipation of revenue, in virtue of article 351 of the Charter.

—From the Finance Committee, to be authorized to call for tenders for a loan of \$700,000.

—From the Finance Committee, for authority to call for tenders for a loan of \$476,000.

—From the Finance Committee, for authority to issue temporary debentures in virtue of article 355 of the Charter.

—From the Finance Committee, upon the advisability of placing the Building Inspector under the control of some Committee.

Consideration deferred.

—From the Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee, asking for the sum of \$15,100 for the construction of certain sewers, to be paid in full by the interested proprietors, excepting \$1,700 to be met by the city for the Nicolet street sewer.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est unanimement

Résolu, Que ledit rapport soit adopté.

—De la Commission des Finances, souscrivant à un rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$1,000 pour l'entretien des chemins de glace sur le fleuve. La Commission des Finances recommande l'octroi d'un crédit de \$700 au lieu de \$1,000.

Question défférée.

—De la Commission des Finances, souscrivant à un rapport de la Commission d'Hygiène et des Statistiques demandant un crédit de \$2,000 pour rencontrer les dépenses occasionnées par la repression de la variole.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est unanimement

Résolu, Que ledit rapport soit adopté.

—De la Commission de la Voirie demandant d'ajouter certains noms au répertoire des expropriations annuelles de 1903. Renvoyé à la Commission des Finances.

—De la Commission de la Voirie demandant d'amender la ligne d'homologation de la rue Saint-Paul.

Retourné à la Commission de la Voirie pour plus amples informations.

—De la Commission de Police demandant le pouvoir d'établir, de localiser les postes de cochers ou de changer leur emplacement.

—De la Commission de l'Aqueduc demandant un crédit de \$75,000 pour acheter une pompe et des chaudières pour les usines du bas niveau.

Renvoyé à la Commission des Finances.

—Du Bureau de Santé, demandant de construire un égout rue Saint Paul.

Renvoyé à la Commission des Finances et à la Commission de la Voirie.

—De la Commission spéciale de la Bibliothèque, demandant d'adjuger à MM. E.-M. Renouf et Granger Frères, les contrats pour la fourniture des livres.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est unanimement

Résolu, Que ledit rapport soit adopté.

—De la Commission spéciale des Conduits Souterrains, demandant les pouvoirs d'entreprendre l'établissement d'un système de conduits souterrains.

Renvoyé à la Commission spéciale de Législation.

—De la Commission spéciale de Législation, relativement à la publication des avis des amendements à la Charte.

Sur proposition de M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin VALLIERES il est unanimement

Résolu, Que ledit rapport soit adopté.

AVIS DE MOTIONS.—De M. l'échevin N. Lapointe : pour amender le règlement 182 concernant les marchands ambulants.

De M. l'échevin Vallières : pour amender le règlement 251.

De M. l'échevin Vallières : pour négocier des emprunts en vertu de l'article 344 de la Charte.

De M. l'échevin Vallières : pour l'établissement d'un fonds de retraite pour les employés civiques.

De M. l'échevin Lévy : pour amender les règlements concernant les marchés.

De M. l'échevin Dagenais : pour rendre obligatoire la déclaration des naissances.

De M. l'échevin Dagenais : pour amender les règlements 268 et 297 concernant la plomberie.

De M. l'échevin Dagenais : pour défendre la nourriture à la drèche des vaches à lait.

De M. l'échevin Dagenais : pour défendre de cracher sur les trottoirs.

De M. l'échevin Duquette : pour abolir la qualification foncière exigée des canlidats à l'échevinage.

De M. l'échevin Duquette : pour la constitution d'une commission des ateliers de la corporation.

De M. l'échevin Leclaire : pour prolonger l'avenue Hôtel de Ville. Renvoyée à la Commission spéciale de Législation.

ORDRE DU JOUR.—Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est unanimement

Résolu, Que soit adopté le rapport de la Commission de la Voirie, demandant le virement, du crédit voté pour l'arrosage des rues, d'un montant de \$5,000 pour le service ordinaire de l'enlèvement de la neige.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE, it was unanimously

Resolved, That said report be adopted.

—From the Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee, as to the spending of \$700 on river roads.

Consideration was deferred.

—From the Finance Committee, concurring in a report of the Hygiene and Statistics Committee for an appropriation of \$2,000 to pay certain expenses in connection with the stamping out of small-pox.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. DAGENAIS, it was unanimously

Resolved, That the report be adopted.

—From the Road Committee, to add certain names to the list of annual expropriations for 1903.

Referred to the Finance Committee.

—From the Road Committee, to amend homologated line of St. Paul street.

Referred back to the Road Committee for further examination and report.

—From the Police Committee for power to establish and locate cab-stands or change their site.

—From the Water Works Committee, for an appropriation of \$75,000 to purchase steam pump and boilers for Low Level Pumping Station.

Referred to Finance Committee.

—From the Board of Health for the construction of a sewer in St. Paul street.

Referred to Finance and Road Committees.

—From the Special Library Committee, to award contracts for supplying books to Messrs. E. M. Renouf and Granger Frères.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. RES, it was unanimously

Resolved, To adopt said report.

—From the Special Underground System of Wires Committee, asking for power to establish a system of underground wires.

Referred to the Special Committee on Legislation.

—From the Special Committee on Legislation in connection with the publishing of the notices of amendments to the charter.

On motion of Ald. CARTER, seconded by Ald. VALLIERES, it was unanimously

Resolved, That the said report be adopted.

NOTICES OF MOTIONS:—From Ald. N. Lapointe to amend by-law 182 concerning peddlers.

From Ald. Vallières: To amend by-law 251.

From Ald. Vallières: To negotiate loans in virtue of article 344 of the Charter.

From Ald. Vallières: For a civic pension fund.

From Ald. Lévy: To amend the by-law relating to markets.

From Ald. Dagenais: To render obligatory the reporting of births.

From Ald. Dagenais: To amend by-laws 268 and 297 concerning plumbing.

From Ald. Dagenais: To prohibit the feeding of milch cows with brewers' grain.

From Ald. Dagenais: To prohibit spitting on sidewalks.

From Ald. Duquette: To abolish real estate qualification for alderman.

From Ald. Duquette: For the appointment of a Corporation Central Workshops Committee.

From Ald. Leclaire: To extend City Hall Avenue.

Referred to the Special Committee on Legislation.

ORDER OF THE DAY.

On motion of Ald. Larivière, seconded by Ald. Turner, it was unanimously

Resolved, That the report from the Road Committee to vary \$5,000 from the street sprinkling fund, and to apply the same to ordinary snow removal, be adopted.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est unanimement

Résolu, Que soit adopté le rapport de la Commission de la Voirie demandant le virement, du crédit voté pour le pavage de l'entre-voie des tramways, d'un montant de \$10,000 pour le service spécial de l'enlèvement de la neige.

Etant lus les avis de motions suivants, présentés à l'assemblée mensuelle du 8 février :

De M. l'échevin Vallières : pour limiter dans un certain district la construction des usines et des manufactures.

De M. l'échevin Carter : pour amender le règlement 236 concernant les contributions foncières, les taxes et les licences.

De M. l'échevin Carter : pour amender le règlement 268 concernant les licences des plombiers.

De M. l'échevin Carter : pour amender le règlement 266 concernant l'administration de l'aqueduc et la perception des taxes d'eau.

De M. l'échevin Carter : pour amender les règlements 47 et 92 concernant l'enlèvement de la neige des trottoirs.

De M. l'échevin Robertson : pour édicter un règlement concernant l'emmagasinage et l'emploi des matières explosives et les marchandises spontanément combustibles, de façon à prévenir les incendies.

De M. l'échevin Robertson : pour édicter un règlement prescrivant les mesures nécessaires pour prévenir les incendies et les accidents dans les édifices publics.

De M. l'échevin L.-A. Lapointe : pour édicter un règlement concernant la canalisation souterraine des fils conducteurs d'électricité.

De M. l'échevin Lavallée : pour édicter un règlement concernant l'enlèvement du papier de rebut dans les rues.

Il est unanimement

Résolu, Que le greffier de la Ville prépare les règlements proposés par les avis de motions et, à l'expiration du délai légal, insère lesdits règlements dans l'ordre du jour pour leur 1re, 2me et 3me lectures.

Est biffé de l'ordre du jour l'avis de motion présenté par M. l'échevin L.-A. Lapointe pour amender la Charte.

Est renvoyé à la Commission spéciale de Législation l'avis de motion de M. l'échevin Lavallée pour amender la Charte au chapitre de l'expropriation de la rue Saint-André, dans le quartier LaFontaine.

Ajournement.

RENÉ BAUSET,
Ass.-Greffier de la Ville.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 2 mars 1904.

Sont présents : MM. les échevins Saint-Denis, président, Stearns, Walsh, Paquin et Marchand.

Il est

Résolu, D'autoriser le greffier de la Ville à demander des soumissions pour la confection des uniformes d'été et d'hiver ; et les échantillons choisis l'an dernier sont de nouveau acceptés

—M. l'échevin Vallières, président de la Commission des Finances, se présente à la Commission de Police pour demander que soit proposée une motion légalisant le mode de versement, au fonds de pension et de retraite de la police, des montants retenus sur les salaires.

—Soumis un rapport du chef de police demandant l'autorisation d'acheter trois nouveaux chevaux.

Sur proposition de M. l'échevin Stearns, il est

Résolu, D'accéder à cette demande du chef de police, avec l'entente que l'on ne devra pas acheter des chevaux anglaisés ou les anglaiser après les avoir achetés.

—M. l'échevin Marchand demande quelle est la proportion des causes de police déboutées par insuffisance d'instruction préalable, le chef de police rapporte que les fausses arrestations et partant les causes mal fondées ont diminué de 75 0/0 depuis que les agents de police suivent les cours de procédure de Maître F.-X. Perras, assistant-greffier de la Cour du Recorder.

Sur proposition de M. l'échevin Marchand, il est alors

Résolu, Que les officiers et agents de police, de même que les détectives, devront dorénavant demander des indications de procédure légale à Maître Perras avant d'intenter des poursuites devant les tribunaux.

Sur proposition de M. l'échevin Chaussé, il est

Résolu. Que M. Eugène Dupeppe soit nommé constable.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

On motion of Ald. Larivière, seconded by Ald. Turner, it was unanimously

Resolved, That a report from the Road Committee to vary \$10,000 from appropriation for paving roadway between street car tracks and apply the same to "snow special" be adopted.

The following notices of motions, presented at the monthly meeting held the 8th. of February, were then read.

By Alderman Vallières: to confine, within a certain district, the construction of workshops and factories.

By Alderman Carter: to amend by-law 236 relating to property contributions, taxes and licenses.

By Alderman Carter: to amend by-law 268 relating to plumber's licenses.

By Alderman Carter: to amend by-law 26 relating to the administration of the water-works and the collecting of water rates.

By Alderman Carter: to amend by-laws 47 and 92 relating to the removal of snow from the sidewalks.

By Alderman Robertson: to enact a by-law relating to the storing away and the use of explosives and spontaneous combustible material, so as to prevent fires.

By Alderman Robertson: to enact a by-law indicating the necessary steps to be taken to prevent fires and accidents in public buildings.

By Alderman L. A. Lapointe: to enact a by-law relating to the underground conduit system for electrical wires.

And it was unanimously

Resolved, That the City Clerk be instructed to prepare at the expiration of the legal delay, the by-laws called for by the above notices of motions, and to insert the said by-laws in the Order of the Day for their 1st. 2nd and 3rd reading.

Ald. L. A. Lapointe's notice of motion to amend the Charter, was stricken out of the order of the day.

Ald. Lavallée's notice of motion to amend the Charter in the matter of expropriating St. André street, in LaFontaine ward, was referred to the Special Committee on Legislation.

Ajournement.

RENÉ BAUSET,
Asst. City Clerk.

POLICE COMMITTEE.

Report of the meeting held the 2nd of March, 1904.

Present: Ald. St. Denis, chairman, Stearns, Walsh, Paquin and Marchand.

Resolved, To authorize the city clerk to call for tenders for the making of summer and winter uniforms; the samples chosen last year to be again accepted.

—Ald. Vallières, chairman of the Finance Committee, came before the Police Committee, asking that a motion be made to legalize the system of payment into the police pension and retirement fund, of the amounts retained from policemen's salaries.

—The chief of Police presented a report asking authority to purchase three new horses.

On motion of Ald. Stearns, it was

Resolved, To grant the above request with the understanding not to purchase docked horses and not to dock them after purchased.

—Ald. Marchand desired to know the number of police cases dismissed on account of insufficient instructions; he explained that the chief of police had reported that the number of false arrests had decreased 75%, since the constable had followed the courses of instruction given by Mr. Perras, assistant clerk of the Recorders' Court.

On motion of Ald. Marchand, it was

Resolved, That police officers, constables and detectives must hereafter get legal advice from Mr. Perras, before taking proceedings before the court.

On motion of Ald. Chaussé it was

Resolved, That Mr. Eugène Dupeppe be appointed constable.

Ajournement.

JOHN. J. BARRY,
Secretary.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 2 mars.

Sont présents MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Paquin, Turner, Robillard et Ricard.

Les soumissions suivantes sont ouvertes pour la location de l'étal 34 du marché Bonsecours, rue Saint-Paul, savoir : Marcel Larue, fils, et Edgar Taillefer, offrant chacun \$1.50 par semaine.

—Sur proposition de M. l'échevin Paquin, il est

Résolu, Que l'étal en question soit loué à M. Edgar Taillefer.

—Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

Résolu, D'acquiescer à la requête de M. Nap. Taillefer, père, locataire des étaux 11-13-15-17 du marché Bonsecours, demandant que son fils, Napoléon, lui puisse lui succéder comme locataire desdits étaux.

—Soumise une lettre du Conseil des Arts et Manufactures, demandant le remboursement de \$234.64 pour certains travaux exécutés au marché Saint-Laurent, pour ledit Conseil.

Résolu, Que ledit Conseil des Arts soit prié de faire mettre dans un état convenable la partie de la couverture où un tambour conduisant à la salle de cours de plomberie a été construit, que cet endroit fait eau et que le tout doit être réparé par ledit Conseil des Arts sous le plus court délai, à la satisfaction de la Commission.

—Le surintendant soumet la liste des assurances mises sur les propriétés de la Ville, servant de marchés et de pesées. Il est conséquemment

Résolu, De maintenir les taux d'assurance déjà établis sur toutes les constructions servant de marchés et de pesées sous le contrôle de la Ville avec quelques modifications en y ajoutant les nouvelles bâtisses

—Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est

Résolu, Que les étaux 13-14 du marché Bonsecours, rue des Commissaires, soient accordés, pour une autre année, à M. H. Grenier, locataire actuel, aux conditions formelles qu'il devra tenir constamment des marchandises dans sesdits étaux, et qu'en outre il devra les tenir continuellement ouverts conformément au règlement 302 concernant les marchés.

—Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

Résolu, De prier la Commission de la Voirie de faire enlever la neige sur la plate-forme dans l'espace situé autour du Château de Ramesay.

—Il est aussi

Résolu, De prier la Commission des Finances de faire construire au plus tôt l'escalier devant conduire de la rue Notre-Dame aux plates-formes établies sur le terrain autour du Château de Ramesay, pour l'accommodation des cultivateurs.

—Sur proposition de M. l'échevin Turner, il est

Résolu, Que des soumissions soient immédiatement demandées pour l'installation d'une balance devant servir au pesage des bestiaux, au marché de l'Ouest.

Soumis et lu le rapport suivant de la sous-commission du marché Saint-Laurent.

Re Locataires DAGENAIS, CORRIVEAU et FINKELSTEIN.

A MM. les membres de la Commission des Marchés.

Messieurs,

Nous, soussignés, constituant la sous-commission du marché Saint-Laurent, avons l'honneur de vous faire rapport que nous avons pris connaissance de la résolution adoptée par l'ancienne Commission des Marchés, le 2 décembre 1903, concernant la résiliation du bail de M. Nap. Dagenais, locataire au marché Saint-Laurent, et qu'en outre nous avons reçu des explications des experts de la Ville aussi bien que du surintendant et des commis du marché en question, et que nous en sommes venus à la conclusion qu'il est dans l'intérêt général de ce département de maintenir et respecter cette résolution de l'ancienne Commission des Marchés

Nous avons aussi examiné minutieusement le cas de M. Corriveau, autre locataire de ce marché, et après avoir pris toutes les informations voulues, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait dans l'intérêt de la Ville, aussi bien que du public fréquentant ce marché, de ne pas renouveler le bail dudit M. Corriveau, afin d'unir son banc à celui de M. Dagenais pour n'en faire qu'un seul, et par la suite pouvoir le louer à un locataire responsable pour un prix plus élevé.

Quant à M. Finkelstein, nous recommandons d'accéder à sa demande suivant les termes de sa lettre.

Le tout respectueusement soumis.

J.-C. E. Levy, président, C. Robillard et J.- Couture.

Il est conséquemment

Résolu, Que ce rapport soit accepté et qu'en conséquence l'étal occupé par M. Dagenais reste affiché "A louer" jusqu'au 1er mai, et que l'étal de M. H. Corriveau soit affiché "A louer" pour la même date.

A. LE BLANC,
Secrétaire.

MARKET COMMITTEE.

Report of the meeting held the 2nd of March.

Present: Ald. Levy, chairman, Couture, Bumbray, Paquin, Turner, Robillard and Ricard.

The following tenders were opened for the renting of Stall 34, Bonsecours Market, St. Paul street: Marcel Larue, jr., and Edgar Taillefer, each offering \$1.50 per week.

On motion of Ald. Paquin, it was

Resolved, That the stall in question be rented to Mr. Edgar Taillefer.

On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved, To grant the petition of M. Edgar Taillefer, sr., lessee of stalls 11-13-15 and 17 in Bonsecours Market, his son, Napoleon, to be his successor as lessee of said stalls.

—A letter was received from the Council of Arts and Manufactures, asking to be refunded \$224.64 for certain work done in St. Lawrence Market.

Resolved, That said Council of Arts be requested to stop the leakages in the roof where a porch, leading to the stall of the plumbing course, was built.

—The superintendent submitted the list of insurances on city properties used as markets and weighing premises.

It was in consequence

Resolved, To maintain the insurance rates already fixed, upon all buildings used as markets and weighing premises, belonging to the city, the only modifications being the addition of the new buildings.

—On motion of Ald. Couture, it was

Resolved, That stalls 13 and 14, Bonsecours Market, Commissioners street, be leased for another year, to M. H. Grenier, the present lessee, with the express understanding that he will constantly keep goods in the above stalls, and leave them always open, in accordance with market by-law 302.

—On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved, To request the Road Committee to remove snow from the platforms surrounding Château de Ramesay.

—It was also

Resolved, To ask the Finance Committee to build a stairway to reach the platforms from Notre Dame street for the accommodation of farmers.

—On motion of Ald. Turner, it was

Resolved, To call for tenders for the installation of a weighing scale for the purpose of weighing cattle at the western market.

—The following report from the St. Lawrence Market sub-committee was read: *Re lessees Dagenais, Corriveau and Finkelstein.*

To the members of the Market Committee

Gentlemen,

The undersigned, St. Lawrence Market sub-committee beg to report that we have examined the resolution adopted on the 2nd of December, 1903, by the former Market Committee, in connection with the resiliation of the lease of Mr. Nap. Dagenais, lessee in St. Lawrence Market; explanations were given us by city experts, the superintendent and clerks of the market in question; upon the whole we find it to be in the general interest of this department to maintain and respect the old Market Committee's resolution in this connection.

We have also carefully examined Mr. Corriveau's case, another lessee in the same market. Having taken all the necessary information in connection therewith, we have come to the conclusion that it would be in the city's interest as well as that of the public, dealing in this market, not to renew Mr. Corriveau's lease; the latter might merge his stall with that of Mr. Dagenais and thus form but one stall.

We recommend the granting of Mr. Finkelstein's request under the terms of his letter.

The whole respectfully submitted,

J. C. E. LEVY, Chairman.

C. ROBILARD

J. D. COUTURE.

It was therefore

Resolved, That in accordance with the above report adopted the stall now occupied by Mr. Dagenais remain posted "To let" until the 1st of May, and that occupied by Mr. H. Corriveau in St. Lawrence Market, be posted "To let" for the same length of time.

A. LE BLANC,
Secretary.

COMMISSION SPECIALE DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 3 mars.

Sont présents : Son Honneur le maire Laporte, MM. les échevins Carter, président, Vallières, Lavallée, Ekers, L.-A. Lapointe, DeSerres, Lévy et Saint-Denis.

Le greffier de la Ville soumet un projet d'amendement, qui est examiné clause par clause, et il est

Résolu. 1. De prier le greffier de la Ville de modifier le projet d'amendement relatif aux conduits souterrains.

2. De suspendre la délibération sur l'amendement concernant l'emprunt pour l'épuration de l'eau de l'aqueduc et de demander au surintendant, M. Janin, de préparer un rapport sur les meilleurs moyens d'améliorer le système de l'aqueduc et d'obtenir une eau pure, et sur le coût de ces améliorations, et de mettre devant cette Commission, à sa prochaine séance, un rapport préliminaire et de venir l'expliquer

3. De suspendre aussi l'examen de l'amendement relatif à l'expropriation de la compagnie du gaz et de demander au surintendant de l'éclairage, M. Parent, de préparer aussi tôt que possible un rapport sur la somme requise pour effectuer cette expropriation.

4. De suspendre l'examen de l'amendement relatif à l'opposition de la lettre X aux noms inscrits sur les liste électorales.

5. D'adopter les amendements concernant la taxe des compagnies d'assurance.

6. D'adopter l'amendement relatif à la taxe des personnes occupant les propriétés du gouvernement et de voir comment on pourrait atteindre les personnes faisant des constructions sur les quais pour des fins de commerce.

7. D'adopter l'amendement concernant la taxe des terrains et des bâtiments.

8. D'adopter l'amendement suggéré pour autoriser la saisie des meubles et marchandises dans les lieux cotisés, même lorsqu'ils changent de propriétaires, en ajoutant les mots "par cession de gré à gré."

9. D'adopter aussi l'amendement relatif à l'acquéreur d'une propriété endettée pour taxes.

10. D'adopter l'amendement relatif aux immeubles vendus pour taxes en obligeant le trésorier à ne mettre dans la désignation le nom de la rue et le numéro civique que lorsque le trésorier le jugera à propos.

11. D'adopter les amendements relatifs aux pénalités dans les cas de violation des règlements concernant l'emploi des machines à vapeur, usines, etc., les fausses alarmes et le remplacement des numéros de licence perdus, ainsi que les amendements relatifs à la taxe des pesées publiques, des musées, salles de concert, théâtre, etc., les automobiles, les voitures d'annonces, les boulangers et pâtisseries ayant leurs places d'affaires en dehors des limites de la Ville.

Tous les amendements qui précèdent sont admis en principe, mais sujets à révision par les avocats de la Ville.

Il est alors

Résolu. D'imposer une taxe de \$50 sur tous les membres de la Bourse, et une taxe n'excédant pas \$1,000 sur tous les autres courtiers ou personnes faisant des opérations du même genre sans appartenir à la Bourse.

Il est aussi

Résolu. De demander à M. A. Bienvenu, inspecteur du revenu de la Ville, de préparer un amendement pour taxer toutes les opérations de la Bourse.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 3 mars.

Sont présents MM. les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

REQUETES.—De M. J. E. Bergeron demandant un emploi aux carrières d'Outremont. Déposée sur la table.

—De M. Moïse Rochon demandant une position d'assistant-contremaître. Déposée sur la table.

—De la Commission des Marchés demandant à la Voirie de faire enlever la neige des plates-formes du marché de la place Le Royer. Déposée sur la table.

—Communication de l'Université McGill consentant à accepter, de la part de la Ville comme sa quote-part, 75 cents par verge carrée des trottoirs permanents que l'Université a l'intention de construire rue McTavish et Chemin Carleton.

Renvoyée à l'inspecteur avec prière de préparer un rapport sur les dimensions qui devront avoir ces trottoirs.

—De l'Association des Ouvriers Tailleurs de pierre demandant d'intercaler, dans la formule des contrats pour la fourniture de la pierre pour chaîne (bordure de trottoirs), une clause

SPECIAL COMMITTEE ON LEGISLATION.

Report of the meeting held the 3rd of March.

Present: His Worship the Mayor, M. Laporte, Ald. Carter, chairman, Vallières, Lavallée, Ekers, L. A. Lapointe, DeSerres, Levy and St. Denis.

The city clerk submitted a draft of amendments, which was examined clause by clause, and it was

Resolved, 1°. To request the city clerk, to alter the above draft, in connection with the underground system of wires.

2°. To suspend debate upon the amendment concerning the loan for filtering the aqueduct water; to ask superintendent Janin to prepare a report upon the best means of improving the water-works system to obtain pure water and the cost of such improvements; to furnish a preliminary report to be submitted to this committee at its next meeting and to come before it to explain the same.

3°. To suspend also the examination of the amendment relating to the expropriation of the Gas Company; to ask M. Parent, the Light superintendent, to prepare, without delay, a report indicating the cost of such expropriation.

4°. To suspend the examination of the amendment relating to the addition of the letter "X" to names inscribed upon the electoral lists.

5°. To adopt the amendments relating to insurance companies tax.

6°. To adopt the amendment concerning the tax on persons, occupying government property, and to see what can be done in the matter of those erecting buildings upon the wharves for purposes of trade.

7°. To adopt the amendment relating to the tax on lands and buildings.

8°. To adopt the amendment suggested, to authorize the seizure of chattels and merchandise on assessed premises, even though they change hands by adding the words "transferred by mutual consent".

9°. To adopt the amendment relating to the purchaser of a property indebted for taxes.

10°. To adopt the amendment relating to immovables sold for taxes, by compelling the treasurer to insert the name of the street and civic number in the description, only when said treasurer shall see fit to do so.

11°. To adopt the amendments relating to fines for violating the by-laws concerning the use of steam machines, factories, etc., false alarms and the replacing of lost license numbers, as well as the amendments relating to the tax on public scales, museums, concert halls, theatres, etc., automobiles, advertising waggons, bakers, pastry-cooks, having their places of business beyond the city limits.

All the above amendments were admitted in principle, but subject to revision by the City Attorneys.

It was

Resolved, To impose a tax of \$50 upon all members of the Stock Exchange, and a tax not exceeding \$1,000 upon all brokers who deal in stocks but do not belong to said Stock Exchange.

It was also

Resolved, To ask Mr. A. Bienvenu, city revenue inspector, to prepare an amendment to tax stock brokers.

Adjournment.

L. O. DAVID,
City Clerk.

ROAD COMMITTEE.

Report of the meeting of March 3rd

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

PETITIONS.—From M. J. G. Bergeron for a position at Outremont Quarry—Laid on the table.

—From Mr. Moïse Rochon for a position as Assistant-Foreman—Laid on the table.

—From Market Committee, to have snow removed from platforms of LeRoyer street Market Place—Laid on the table.

—From McGill University agreeing to accept 75c per square yard as City's share of permanent sidewalks which said University may construct on McTavish Street and Carleton Road—Referred to City Surveyor to prepare report respecting dimensions of said proposed permanent sidewalks.

—From Journeymen Stone Cutters' Association asking that a clause be inserted in contracts for curbstone obliging contractors to supply curbstone which has been cut by members of the Stone Cutters' Union.

obligeant les entrepreneurs à fournir de la pierre taillée par les membres de l'Union des Tailleurs de pierre.

M. le président de la Voirie répond à la délégation qui a apporté cette requête qu'à l'avenir les soumissionnaires à la fourniture de la pierre à bordure seront tenus de déclarer si la pierre qu'ils entendent fournir à la Ville a été taillée dans les limites de la Ville et si elle a été taillée par des membres de l'Union.

RAPPORTS—M. l'échevin Carter et M. James Coristine se présentent devant la Commission de la Voirie, pour discuter le rapport présenté par la Voirie à la dernière séance du Conseil, touchant la ligne homologuée de la rue Saint-Paul. Ce rapport est retourné à la Voirie, mais après une minutieuse discussion, il a été convenu qu'en modifiant la ligne homologuée de la rue Saint-Paul, selon l'indication du rapport, doit se produire l'effet désiré, et il est conséquemment

Résolu, Que ledit rapport soit de nouveau présenté au Conseil, sans modifications.

—Du Bureau d'hygiène demandant la construction d'un égout dans la rue Saint Paul, de la rue Saint-Claude à la place Jacques-Cartier.

Renvoyé à l'inspecteur pour qu'il estime le coût de cette entreprise.

—Sur rapport de l'inspecteur, il est

Résolu, De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$50,000 soit voté au "service special" de l'enlèvement de la neige.

—Sur rapport de l'inspecteur, il est

Résolu, De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$20,000 soit voté au "service ordinaire" de l'enlèvement de la neige.

—Sur proposition de l'échevin Ames, appuyé par M. l'échevin Bastien, il est

Résolu, D'autoriser le président et l'inspecteur de la Voirie de choisir, parmi les échantillons, et d'acheter des bottes de caoutchouc, des pardessus et des chapeaux imperméables pour les "ouvriers de section" et les assistants-contremaîtres.

Il est aussi

Résolu, Que l'inspecteur soit prié de demander des soumissions pour les travaux permanents, selon les amendements des cahiers de charges.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée du 2 mars.

Sont présents MM. l'échevin Robillard, président, Nelson, Walsh, Proulx, Lavallée, Ricard et Hébert.

En prenant le fauteuil de la présidence, M. l'échevin Robillard se déclare heureux de présider cette importante Commission et demande le concours de ses collègues pour l'aider à mener à bonne fin tous les travaux que la Commission sera appelée à entreprendre dans le cours de l'année.

Tous les membres de la Commission, après avoir offert leurs félicitations au nouveau président, s'engagent à faire tout en leur pouvoir pour faire adopter les mesures jugées nécessaires afin d'améliorer les parcs et traverses de notre Ville.

—Le surintendant du parc Mont-Royal, M. John Henderson, attire l'attention de la Commission sur le fait que ses subalternes demandent à être payés pour le temps qu'ils perdent pour cause de maladie.

Il est conséquemment

Résolu, De payer les employés qui s'absenteront, lorsqu'ils produiront un certificat de médecin, déclarant que leur absence est due à la maladie.

—Etant soulevée la question des négociations entamées l'an dernier avec le gouvernement fédéral pour obtenir l'abandon de la partie de l'île Sainte-Hélène occupée par les autorités militaires, il est

Résolu, De nommer une sous-commission composée de MM. le président et les échevins Lavallée, Walsh et Hébert pour continuer ces négociations.

—A la demande de M. l'échevin Walsh, il est

Résolu, De donner instruction à M. Pinoteau, surintendant des squares, de dresser un estimé du coût des travaux qu'il sera nécessaire d'exécuter pour transformer en parc public le terrain que la Ville a exproprié en face de l'église Sainte-Anne.

—Est soumis une lettre de M. John Henderson, surintendant du parc Mont-Royal, déclarant que M. T. McNulty, constable, est encore retenu chez lui par la maladie.

Cette lettre est déposée sur la table.

In reply to a delegation which appeared before the Committee to support said petition, the chairman said that when tenders were called for curbstone, the contractors would be obliged to state whether the stone was cut in the city or not, and whether it was cut by members of the Union or not.

REPORTS.—Ald. Carter and Mr. James Caristine came before the Committee and the report presented to Council last meeting concerning the homologated line of St. Paul street. Said report was referred back for further examination, and after mature deliberation it was ascertained that by amending said homologated line as recommended in said report, the desired result would be obtained and it was

Resolved, That said report be presented to Council without change.

—From Hygiene Committee for a sewer in St. Paul street from St. Claude street to Jacques Cartier square,—Referred to city Surveyor for an estimate of the cost.

—On the report of the City Surveyor, it is

Resolved, That a report be made to Council recommending that \$20,000 be voted for "Snow Special".

—On the report of the City Surveyor, it is

Resolved, That a report be made to Council recommending that the sum of \$20,000 be voted for "Ordinary Snow Removal".

—On motion of Ald. Ames seconded by Ald. Bastien, it is

Resolved, That the chairman and the City Surveyor be authorized to select and purchase rubber boots and waterproof coats and hats for the section men and assistant foremen.

It is further

Resolved, That the City Surveyor be instructed to call for tenders for permanent works in accordance with the amended specifications.

Ajournement.

J. H. DILLON,
Secretary.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of the meeting held the 2nd of March.

Present: Ald. Robillard, chairman, Nelson, Walsh, Proulx, Lavallée, Picard and Hébert.

On assuming the chairmanship, Ald. Robillard said he felt happy to preside over this important committee, and begged for the assistance of his colleagues to carry on the work of the committee for the current year.

After congratulating their new chairman, all the members of the committee promised to do what they could to improve the parks and squares of the City.

Mr. John Henderson, superintendent of Mount Royal Park drew the attention of the Committee to the fact that his subordinates wanted pay for time lost through sickness.

It was therefore

Resolved, To pay the men absenting themselves through sickness, upon producing a doctor's certificate to that effect

—After discussing the negotiations begun last year with the Federal Government for the relinquishment of that portion of St. Helen's Island occupied by the Military Authorities,

It was

Resolved, To appoint a sub-committee composed of the chairman, Ald. Lavallée, Walsh and Hébert, to continue such negotiations.

—Upon Ald. Walsh's request it was

Resolved, To instruct M. A. Pinoteau, superintendent of squares, to prepare an estimate of the cost of converting into a public square the land expropriated by the City opposite St. Ann's Church.

—A letter was read from M. John Henderson, Superintendent of Mount Royal Park, intimating that Mr. T. McNulty, constable, is still confined in his house through sickness. This letter was laid on the table.

—Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est
Résolu. D'autoriser M. A. Pinoteau, surintendant des squares, à remplacer les arbres morts, aux endroits où il y a eu des arbres de plantés par le département.

—Est soumise une lettre de M. Wm Robb, trésorier de la Ville, demandant un rapport écrit sur les assurances des bâtiments et sur le matériel du département.

Il est conséquemment
Résolu. De prier les trois surintendants de préparer ce rapport demandé par le trésorier.

—Est soumise une lettre de M. D.-P. Perrin au sujet de l'entretien des squares. Il est conséquemment

Résolu. De donner instruction à M. A. Pinoteau, surintendant des squares, de préparer un rapport sur cette question.

—Est soumis un extrait des procès-verbaux de la Commission de la Voirie informant la Commission des Parcs qu'elle est d'opinion que le nettoyage des trottoirs, autour des squares, devrait être fait par le département des Parcs. Il est conséquemment

Résolu. D'informer la Commission de la Voirie que la Commission des Parcs partage cette opinion.

Ajournement.

JULES CRÉPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'HYGIENE ET DES STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 4 mars.

Sont présents MM. les échevins Dagenais, président, Leclaire, Couture, Marchand, Hébert, Ames et Nelson.

COMMUNICATIONS—De la Reform Association of Montreal deux résolutions demandant, l'une, aux autorités d'exiger que toutes nourritures, boissons, drogues et médecines brevetées portent en inscription la déclaration de leur composition; l'autre, que des châlets de nécessité soient établis dans la Ville.

Réponse est faite à M. Darlington, qui présente cette requête, que la Commission d'Hygiène a réussi à obtenir la juridiction qu'il lui fallait pour contrôler la vente des aliments et des drogues, mais cette Commission n'a pas le personnel requis pour exercer une surveillance complète; c'est au gouvernement fédéral qu'il faudrait demander l'inspection des aliments.

Quant à l'établissement des châlets de nécessité dans la Ville, la Commission fera son possible pour réaliser ce projet.

—Le Bureau d'Hygiène Provinciale communique aux autorités civiles l'extrait suivant du procès-verbal de son assemblée du 18 février dernier :

Résolu : Que le Conseil d'hygiène constate avec plaisir que dans son discours d'inauguration, Son Honneur le Maire de Montréal, M. Laporte, a appelé l'attention de son Conseil municipal sur la nécessité de se préoccuper immédiatement de l'amélioration de l'eau de boisson de cette Ville, amélioration que le Conseil d'hygiène avait demandé de mettre à l'étude dès l'année 1899, dans une lettre adressée au Conseil municipal du temps.

Résolu : Que pour appuyer cet article du programme du nouveau Conseil de Ville, le Conseil d'hygiène porte à la connaissance du Conseil de Ville que depuis un très grand nombre d'années des analyses, faites à son laboratoire et ailleurs, ont démontré que l'eau de l'aqueduc de Montréal n'était pas à l'abri de tout soupçon et, notamment, au printemps et à l'automne. Qu'en outre, certains faits semblent corroborer amplement les résultats des analyses et, pour n'en citer que le dernier, le résultat d'une enquête récemment faite auprès de la profession médicale de Montréal, a démontré qu'il y avait eu, du 1er novembre au 21 janvier, un grand nombre de cas de fièvre typhoïde dans le territoire de la Ville, abstraction faite du quartier Saint-Denis, qui n'est pas desservi par le département de l'aqueduc de la Ville de Montréal.

Résolu : Que, sans vouloir intervenir dans l'économie interne de la Ville, le Conseil remarque avec satisfaction que les raisons qui, en apparence, ont empêché jusqu'à présent la Ville de réaliser l'amélioration de l'eau ne subsistent plus, attendu que sans compter sur d'autres ressources, la Ville, au lieu de faire une remise sur la taxe d'eau, remise dont il a été parlé, peut employer ce revenu disponible à payer les intérêts sur un emprunt éventuel qui serait affecté à l'amélioration de l'eau.

(Certifié,)

ELZÉAR PELLETIER,
Secrétaire

—Soumis aussi du Bureau d'Hygiène Provinciale une correspondance relative à la qualité de l'eau fournie par la Montreal Water & Power Co.

On motion of Ald. Lavallée, it was
Resolved, To authorize M. A. Pinoteau, to replace dead trees with new ones in places where trees have formerly been planted by the department.

—A letter from Mr. Wm. Robb, City Treasurer, was read, asking for a written report upon the insurance of buildings and material belonging to the Park Department.

It was therefore
Resolved, To ask the three superintendents to prepare such report.

—A letter was read from M. D. P. Perrin concerning the keeping in repair of the squares.

It was therefore
Resolved, To give instructions to Mr. A. Pinoteau, to prepare a report on the subject.

—The Parks Committee received an extract from the proceedings of the Road Committee, informing them that in the latter's opinion, the cleaning of sidewalks around the squares should be done by the Parks department.

It was therefore
Resolved, To inform the Road Committee that the Parks Committee was of the same opinion.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secretary.

COMMITTEE OF HYGIENE AND STATISTICS.

Report of a meeting held the 4th of March.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Leclaire, Couture, Marchand, Hebert, Ames and Nelson.

COMMUNICATIONS.—Submitted, on behalf of the Municipal Reform Association of Montreal, two resolutions: one asking that measures be taken to compel the inscription upon labels of the nature and quantity of the ingredients in the case of all foods, drinks, drugs, patent medicines, etc.; the other urging the establishment of "châlets de nécessité" throughout the city.

Mr. Darlington, who presented that communication, was informed that the Department had now by special arrangement extended powers in such matters, but the staff was too limited to carry out all the work suggested. The Federal Government was really the authority that should be asked to deal with the matter.

The chairman stated, that the committee would do all in their power to have "châlets de nécessité" established in the city.

—The Provincial Board of Health sent the civic authorities the following extract of the proceedings had at a meeting held the 18th of February last :

Resolved, That this Board sees with pleasure the stand His Worship the Mayor of Montreal, Mr. Laporte, has taken in his inaugural address upon the question of improving the quality of the City's water. This Board advocated this improvement since 1899 in a letter addressed to the Municipal Council at that time.

Resolved, That for the purpose of supporting this article of the programme of the new City Council, this Board draws the attention of the City Council to the fact that for several years analyses of the water of the Montreal aqueduct have been made at its laboratory and elsewhere; as a result we have found the quality of its water wanting, especially in the spring and fall seasons. Moreover, certain facts seem to fully corroborate the results of such analyses. Among others, we may mention the last, the result of an investigation recently made in the ranks of the medical profession of Montreal. This investigation disclosed that from the 1st of November to the 21st of January, quite a number of typhoid cases had developed in the City proper, apart from those in St. Denis ward which is not supplied by the water-works Department of Montreal.

Resolved, That, while not wishing to be understood meddling in the internal administration of the City, the Board may point out, with satisfaction, that the reasons which, apparently, have precluded the City from improving the quality of the water supply, no longer exist, inasmuch as without relying upon other sources of revenue, the City, without remitting the water tax, might use this available revenue for the purpose of paying the interest on a contingent loan which might be used in improving the quality of water.

ELZÉAR PELLETIER,
Secretary.

Was further submitted from the Provincial Board and Health, a communications respecting the pollution of the water supplied by the Montreal Water and Power Company.

Il est

Résolu, Que les avocats de la Ville soient priés de donner leur avis sur la possibilité, pour la Ville, de fournir de l'eau de son aqueduc au quartier Saint-Denis, advenant la preuve que l'eau fournie à ce quartier par la Montreal Water & Power Co. n'est pas assez bonne qualité.

Il est aussi

Résolu, De différer la prise en considération de la communication du Barreau de Montréal qui demande que la Morgue nouvelle que l'on se propose d'ériger soit établie le plus près possible du Palais de Justice.

—Etant soumise une requête de l'Association des Ouvriers Plombiers, touchant l'inspection de la plomberie, il est effectivement

Résolu, Que, se produisant une vacance dans les rangs des inspecteurs de la plomberie, les candidats se présentant à ces fonctions devront être des plombiers licenciés.

Il est aussi

Résolu, De présenter au Conseil un rapport recommandant la nomination, comme inspecteurs d'aliments, drogues et de médecines brevetées (en vertu de la loi fédérale) de M.M. le docteur J.-J. M. Carry, inspecteur des aliments, les docteurs L.-J. Demers et A. Lespérance, inspecteur du lait, L.-F. Robert, inspecteur du pain, M.M. Bryan McShane, A. Homall, A. Bayard et M. Masterman, et de l'inspecteur de la glace, M. J. A. Catellier.

—Sur proposition de M. l'échevin Ames, il est

Résolu, D'autoriser le surintendant de l'Hygiène de signer le bail pour la location de la maison devant servir de quartiers aux infirmières, à l'angle des avenues du Parc et Mont-Royal, étant entendu que ce bail se résiliera de lui-même à la première difficulté que soulèvera la municipalité de la Côte Saint-Louis au sujet de l'occupation de cette maison par les infirmières des hopitaux civiques.

Il est aussi

Résolu, De présenter au Conseil, en considération du rapport de l'ingénieur sanitaire, un rapport recommandant la construction d'un égout dans l'avenue Hutchison, à partir de la rue Marie-Anne sur une distance de 125 pieds vers le Nord.

Résolu, D'adjuger à M. V. Trudel et Graham le contrat pour la fourniture des coiffures aux membres de la police sanitaire.

Adjournement

J.-I. FLYNN,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 3 mars.

Sont présents M.M. les échevins Robertson, président, Dagenais, Duquette, Nelson, Proulx, Sauvageau et Walsh.

A la demande de M. l'échevin St-Denis, il est

Résolu, D'accorder la demande de M.M. Lyman Sons & Co. rue Saint-Paul de relier le timbre d'alarme qu'ils ont dans leur établissement au système des alarmes municipal.

Le sous-assistant Greffier ouvre les soumissions suivantes :

HABILLEMENTS DES POMPIERS.

Officiers Hommes Pantalons d'hiver

J. & A. Normandin	\$11.95	\$9.23	\$4 18
C. E. Lamoureux & Cie..	12.08	8.92	4.00
Wm Durrie	12.00	9.00	4.00
A. Labrecque	16.11	12.29	4.77
S A. Barek	12.50	9.55	4.17
Drolet, Dufour & Cie....	12.24	9.23	3.70
P. Ogulnick	12.48	9.49	4.15
Campbell M'f'g Co.	13.25	10.75	4.25
J. R. Lesage	14.40	11.50	3.65

Képis Officiers Hommes

Trudel & Graham	\$1.50	\$1.68 complet
---------------------------	--------	----------------

Letres brodées, 5 chacune.

H. K. Martin	\$1.50	\$1.65 complet
------------------------	--------	----------------

Letres brodées, 4¼ chacune.

Chaussures Bottes en Pardessus en Chapaux
en cuir caoutchouc caoutchouc en cuir

G. Marcoux	\$3 25	5.10 } 5.90 }	4.25	4.75
H. K. Martin		4.75	4.25	4.75

It was

Resolved, That the city attorneys be asked to give an opinion upon the question as to whether the city may supply water from its own system to St. Denis ward, should it be found that the water supplied that part of the city by the Montreal Water and Power Company is not of good quality.

It was

Resolved, To postpone the consideration of the resolution of the Montreal Bar re necessity of locating the morgue in the vicinity of the Court House.

—Submitted a letter from the Journeymen Plumbers' Association re inspector of plumbing, it was

Resolved, That henceforth when a vacancy occurs in the ranks of the plumbing inspectors a licensed plumber only shall be considered eligible for the position.

—It was further

Resolved, That a report be made to Council asking that the chief food inspector, Dr. J. J. MacCarrey; the milk inspectors, Drs. L. J. Demers and A. Lesperance; the bread inspector, L. J. Robert; the meat inspectors, Bryan McShane, Arthur Hamall, A. Bayard and M. Masterman, and the inspector, J. A. Catellier, be named inspectors of food, under the Federal Act.

Concerning the adulteration of food, drugs and fertilizers.

—On motion of Ald. Ames, it was

Resolved, To authorize the Medical Health Officer to sign the lease of the house to be used of the Nurses Home, corner Mount Royal and Park Ave., with the understanding that if difficulties should arise with the municipality of Cote St. Louis regarding the occupation of this house by the murshag staff of the civic hospitals, the said lease shall by the fact be considered cancelled.

—It was further

Resolved, That in view of the Sanitary Engineer's report, a report be made to Council recommending the laying of the sewer in Hutchinson Ave. from Marie Anne street to a distance of 125 feet northwards.

It was further

Resolved, That the contract for Sanitary police caps be awarded to Messrs. Trudel & Graham.

Adjournment.

J. I. FLYNN,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of the meeting held the 3rd of March.

Present Ald. Robertson, chairman, Dagenais, Duquette, Nelson, Proulx, Sauvageau and Walsh.

On motion of ald. St-Denis, it was

Resolved, To grant the request of Messrs. Lyman, Sons & Co., St. Paul street, to connect their fire-alarm gong with the municipal system of alarms.

The Assistant City Clerk opened the following tenders ;

FIREMEN'S UNIFORMS :

	Officers,	Men.	Winter Trowsers.
J. & A. Normandin	\$11.95	\$9.23	\$4.18
C. E. Lamoureux & Cie	12.08	8.92	4.00
Wm. Currie	12.00	9.00	4.00
A. Labrecque	16.11	12.29	4.77
S. A. Barck	12.50	9.55	4.17
Drolet, Dufour & Cie..	12.24	9.23	3.70
P. Ogulnik	12.48	9.49	4.15
Campbell M'f'g Co.	13.25	10.75	4.25
J. R. Lesage	14.40	11.50	3.65

Caps.

Officers.

Men.

Trudel & Graham	\$1.50	\$1.68 complete.
---------------------------	--------	------------------

Embroidered letters, 5c each.

H. K. Martin	\$1.50	\$1.65 complete.
------------------------	--------	------------------

Embroidered letters, 4¼c. each

Leather boots. Rubber boots. Rubber coats. Leather hats.

G. Marcoux	\$3.25	\$5.10 } 5.90 }	4.75	\$4.25	\$4.75
H. K. Martin		4.75	\$4.25	\$4.75	

Fogarty & Bros. 3.00	4.95 } 4.15 } 5.80 }	4.00 } 4.25 } 4.50 }	
Trudel & Graham		4.65 } 5.00 } 5.25 }	
Can. Fire Hos Co	5.00	5.00	4.70
Thos. Hickey 3.00			

Fogarty & Bros. 3.00	4.95 } 4.15 } 5.80 }	4.00 } 4.25 } 4.50 }	
Trudel & Graham		4.65 } 5.00 } 5.25 }	
Can. Fire Hose Co. 5.00		5.00	4.70
Thos Hickey 3.00			

TUYAUX DE REFOULEMENT (HOSE).

	Avec raccords		Sans raccords	
Cie Canadienne de Caoutchouc :				
Marque "Keystone"	85c	le pied	80c	le pied
" " "Patrol"	80c	"	75c	"
" " "Standard"	75c	"	70c	"
Guetta Pacha Rubber M'f'g Co :				
Marque "Paragon"	90c	"	85c	"
" " "Peerless"	80c	"	75c	"
H. K. Martin : Marque "Perfection"	75c	"	70c	"
Cie Canadienne de Caoutchouc :	Bâches \$7.00, \$8.00 et \$9.00.			

—La Northern Electric & M'f'g Co., est le seul soumissionnaire pour la fourniture des avertisseurs d'incendie sans clef, à raison de \$65 00 chacun ; il en est de même pour les réparations et améliorations à la voiture aux échelles No 8, la Cie Seagrave étant l'unique soumissionnaire au prix de \$4,000.

Les contrats sont adjugés comme suit :

- J. & A. Normandih, habillement des officiers.
- C. E. Lamoureux & Cie., habillement des pompiers.
- J. R. Lesage, pantalons d'hiver.
- Trudel & Graham, képis.
- Fogarty & Bros., chaussures en cuir.
- H. K. Martin, tuyaux de refoulement, 5,000 pieds.
- Cie Canadienne de Caoutchouc, 50 bâches.
- Northern Electric & M'f'g Co, 50 avertisseurs sans clef.

La soumission de la Cie Seagrave pour réparation de la voiture aux échelles No 8 est renvoyée à une sous-commission composée de MM. les échevins Walsh, Duquette et Sauvageau, et les soumissions pour la fourniture des pardessus et des bottes en caoutchouc seront étudiées par MM. les échevins Proulx et Nelson.

—M. C.-W. Stephens se plaint de la qualité et de la pression du gaz fourni par la Compagnie M. L. H. & P.

Le surintendant de l'Eclairage est autorisé à acheter 3 appareils pour enregistrer la pression du gaz afin de vérifier le bien fondé de la plainte portée par M. Stephens.

—Une demande pour un avertisseur à l'angle des rues Valois et Ontario est refusée sur un rapport au surintendant des Alarmes.

—Le chef des pompiers foit rapport que le matériel d'incendie suivant sera nécessaire lorsque les nouveaux postes en voie de construction seront terminés :

Poste Central — 1 échelle aérienne de 85 pd.s.	\$4,800
1 voiture à tuyaux	650
" No. 9. — 1 échelle aérienne de 85 pd.s.	4,800
1 pompe à vapeur (1,000 gallons)	6,000
" No 19. — 1 voiture à tuyaux	650
1 voiture d'échelle	1,200
Aussi :	
Tuyaux de refoulement et bâches	5,000
12 extincteurs portatifs	360
et	
1 pompe à vapeur de 1,000 gallons pour le poste No. 10	6,000
	\$29,460

—Lackerby & McComb, 144 rue Anne, et The Montreal Novelty Co., 286 rue Saint-Charles-Borromée demandent permission d'ériger des engins à vapeur.

H. Filiatrault, 976 rue Saint-André, et J. B. Lafrance, 127 rue Murray demandent la permission d'établir des dépôts de bois de chauffage.

La Commission des Incendies accorde les requêtes.

—La Eastern Automobile Company demande la permission de construire un réservoir à gazoline à leur dépôt d'automobiles, rue Berthelet.

Renvoyée à M. l'échevin Walsh et l'inspecteur des édifices.

—Rapport sera fait au Conseil recommandant le paiement de \$1000.00 aux héritiers légaux de feu le capitaine Roch.

Le Chef fait observer que les pompiers qui, jusqu'à la fin de l'année dernière, recevaient une demi-solde de la Ville, ne peuvent être mis sur la liste des pensionnaires de l'Association de

Hose.

Canadian Rubber Co., With couplings.	Without couplings.	
"Keystone" Brand.. 85c per foot.	85c	80c per foot.
"Patrol" " " 80c "	80c	75c "
"Standard" " " 75c "	75c	75c "
Gutta Percha & Bubber M'f'g Co.		
"Paragon" Brand.. 90c "	90c	85c "
"Pearless" " " 80c "	80c	75c "
H. K. Martin.		
"Perfection" Brand. 75c "	75c	70c "
Canadian Rubber Co., Salvage Covers, \$7.00, \$8 00 & \$9.00		

—The Northern Electric and M'f'g Co. was the only tenderer for supplying Key less fire-alarm boxes at \$65.00 each ; so was the Seagrave Co for repairing and improving ladder waggon No. 8 at \$4,000.

Contracts were awarded as follows :

- J. & A. Normandin, officers' uniforms
- C. E. Lamoureux & Cie, firemen's uniforms.
- J. R. Lesage, winter trowsers.
- Trudel & Graham, caps.
- Fogarty & Bro, leather boots.
- H. K. Martin, 5,600 feet.
- Canadian Rubber Co. 50 salvage covers.
- Northern Electric & M'f'g Co, 50 keyless fire alarm boxes.

The Seagrave Co.'s tender for repairing ladder waggon No. 8 was referred to a sub-committee composed of Ald. Walsh, Duquette and Sauvageau ; the tenders for supplying rubber coats and boots will be considered by Ald. Proulx and Nelson.

—Mr. G. W. Stephens complained of the poor quality and pressure of gas supplied by the M. L. H. & P Company.

—The Light Superintendent is authorized to purchase 3 meters, to register the gas pressure so as to ascertain whether Mr. Stephens' above complaint is well founded or not.

—A request for a fire-alarm box at the corner of Valois and Ontario streets was refused in accordance with a report from the fire-alarm Superintendent.

—The chief of the fire brigade reported the following fire accessories to be needed when the new stations now building will be completed :

Central Station—1 85 foot aerial ladder	\$ 4,800
1 hose waggon	650
No. 9 " 1 85 foot aerial ladder	4,800
1 steam fire engine (1,000 gallons)	6,000
No. 19 " 1 hose-waggon	650
1 ladder-waggon	1,200
Also :	
hose and salvage covers	5,000
12 babcocks	360
1 steam fire engine of 1,000 gallons, for No. 10 Station	6,000
	\$29,460

—Lockerby & McComb, 144 Ann Street, and the Montreal Novelty Co., 286 St. Charles Borromée, asked permission to erect steam engines.

—H. Filiatrault, 976 St André Street, and J.-B. Lafrance, 127 Murray Street, asked permission to open wood-yards.

The above petitions were granted.

—The Eastern Automobile Company asked to construct a gazoline reservoir at their Berthelet Street warehouse.

Referred to Ald. Walsh and the Building Inspector.

A report will be made to Council recommending the payment of \$1,000 to the lawful heirs of the late captain Koch.

The chief explained that firemen who, up to last year, received half-pay from the City, cannot be placed upon the retired list of the Firemen's Benevolent Association and receive the full amount of their past salaries, inasmuch as

Bienfaisance des Pompiers pour le plein montant du salaire qu'ils recevaient de la Ville, vu que les règlements de l'Association (sec. 24) ne fait mention que de la moitié du salaire.

La Commission décide d'aller devant la Commission des Finances pour demander l'octroi de la somme requise de \$900 pour forfaire le montant qu'il faut pour payer ces pensionnaires.

—Les nouvelles lumières électriques, au nombre de 100, seront distribuées par quartier comme suit :

Saint-André	6	Hochelaga	5
Saint-George	3	Duvernay	9
Saint-Joseph	5	Saint-Jean Baptiste	9
Saint-Laurent	8	Saint-Denis	9
Saint-Louis	8	Sainte-Anne	9
Saint-Jacques	2	Saint Gabriel	6
LaFontaine	5	Est	3
Papineau	6	Ouest	1
Sainte-Marie	6		

—Un projet de règlement concernant la protection contre les incendies est renvoyé à une sous-commission composée de M. le président, de M. l'échevin Sauvageau et de l'inspecteur des édifices.

—Le Capitaine Renaud ayant 25 années de servi e révo-lues, envoie sa démission, qui prendra effet le 1er mai prochain, lorsqu'il sera mis sur le fonds de retraite des pompiers.

—L'on procède ensuite à la nomination de nouveaux offici-ers comme suit :

Contremaître, Adolphe Dagenais nommé capitaine, en rem-placement du capitaine Renaud. résigné. Cet e nomination prendra effet le 1er mai prochain.

Contremaître Jean Naud fils, nommé capitaine du nouveau poste No. 19, à dater du 1er juillet prochain.

Le capitaine C. Carson aura charge du nouveau poste cen-tral lorsqu'il sera complété.

Contremaître Louis Charron nommé capi aine pour rempla-cer Carson au poste lorsque ce dernier prendra charge du poste Central-

Le pompier Edouard Nelson nommé contremaître au poste No 14, à prendre effet le 1er mai prochain.

Le pompier Joseph Lussier nommé contremaître.

Ajournement.

L. -A. D'AMOUR,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 5 mars.

Sont présents MM. les échevins Vallières, président, Sad-ler L. A. Lapointe, Carter et DeSerres.

Etant pris en considération un rapport de la Voirie dem-andant l'appropriation d'un crédit de \$20,000 pour l'enlè-vement de la neige dans les rues fréquentées par les tram-ways et d'un autre crédit de \$20,000 pour l'enlèvement de la neige dans les autres rues, il est

Résolu, De demander au Conseil d'accorder \$10,000 dans le premier cas, et \$15,000 dans le second, ces montants dev-ant être pris sur le fonds de réserve avec l'autorisation des avocats.

—Soumis la communication suivante de l'Union des Muni-cipalités Canadiennes :

Montréal, Janvier, 1904.

*A Son Honneur le Maire
et au Conseil de Ville, Montréal.*

Messieurs,

Se rendant à l'avis unanimement exprimé par les délégués des principales villes du Canada, aux séances de la troisième convention annuelle de l'Union des Municipalités Canadiennes, qui eurent lieu à Ottawa au mois de septembre dernier, et représentant la nécessité de l'établissement d'un revenu annuel de \$5 000 pour mener à bien l'œuvre de l'Union qui est de pro-téger les municipalités contre les législations préjudiciables à leurs intérêts, l'exécutif de l'Union des Municipalités Cana-diennes a dressé le projet suivant :

1° Que le plus grand nombre possible des villes du Canada contribuent chacune leur part afin d'assurer à l'Union un reve-nu de \$5,000 pour l'exercice 1904.

2° Cette quote-part devra se proportionner] à la population des villes souscrivant au fonds général de l'Union, mais le maximum de cette contribution sera de \$1,000; les autres villes se proportionneront à ce chiffre.

La part de Montréal devant être de \$1,000 pour une popula-

the by-laws of the Association (Sec. 24) mention only the half of the salary paid.

—The Committee decided to go before the Finance Com- to obtain \$900 for the purpose of completing the amount required to pay off these employees.

—The new Arc lamps, numbering 100, will be distributed as follows in the different wards of the City :

St. André.....	6	Hochelaga	5
St. George.....	3	Duvernay	9
St. Joseph	5	St. Jean-Baptiste	9
St. Lawrence	8	St. Denis	9
St. Louis.....	8	St. Ann	9
St. James.....	2	St. Gabriel.....	6
La Fontaine	5	East	3
Papineau	6	West	1
St. Mary	6		

— The draft of a by-law relating to protection against fire, is referred to a sub-committee composed of the chair-man, Ald. Sauvageau and the Building Inspector.

—The committee approves of the specification for fire-escapes submitted to the Building Inspector, and described as follows : fire escape desinption.

—Captain Renaud, who has been in active service over 25 years, sent in his resignation ; the same will take effect on the 1st of May next when he will be placed on the fire-men's retired list.

—The following new officials were then appointed : fire-man Adolphe Dagenais, to replace Captain Renaud, resigned ; this appointment to take effect the 1st of May next.

Foreman Jean Naud, jr., appointed captain of new station No. 19 commencing the 1st of July next.

Captain Carson will take charge of the new station when completed

Foreman Louis Charron, to replace Carson as captain at No 3 Station, when the latter takes charge of the Central Station.

Fireman Edward Nelson, appointed foreman of No. 14 Station, beginning the 1st of May next.

Fireman Joseph Lussier was appointed foreman.

Adjournment.
L. A. D'AMOUR,
Secrét. ry.

FINANCE COMMITTEE

Report of the meeting held the 5th of March

Present : Ald. Vallières, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, Carter, Wilson and DeSerres.

After considering a report from the Road Committee, asking for an appropriation of \$20,000 for snow removal from s reets where street railways circulate, and for another appropriation of \$20,000 for the removal of snow from the other : reets, it was

Resolved, To recommend that Council grant \$10,000 in the former, and \$15,000 in the latter case, these amounts to be taken out of the reserve fund after having been so authorized by the city attorneys.

—Submitted the following from the Union of Canadian Municipalities :

Montreal, January, 1904.

*His Worship the Mayor
and the City Council, Montréal.*

Dear Sirs, —

In persuance of a general conviction expressed by the repre-sentatives of the chief cities of Canada, present at the third annual convention of the Union of Canadian Municipalities in Ottawa during September last, that the provision of \$5,000 per year as a reve nue is necessary to carry on the work of the Union in protecting municipalities from injurious legislation, which has by all been considered necessary and valuable ; a plan has been approved by the Executive Committee, which is as follows :

1st. That as many as can be secured of the cities of Canada should each contribute to the Union their share of the amount necessary to make the revenue of the Union \$5,000 for 1904.

2nd. The shares of the contributing cities shall proportional to population, but the maximum contribution of any city shall not exceed \$1,000 and the others shall be in proportion,

tion de 250,000 âmes, votre contribution (comprenant la souscription annuelle) sera de \$1,000.

3° Ces contributions seront payables en mars 1904.

4° La Ville acceptera l'engagement que nous lui proposons, en faisant adopter par le Conseil une résolution agréant les propositions que lui soumet la présente.

5° L'agrément de la Ville de Montréal deviendra un engagement dès que les municipalités de Toronto, d'Hamilton, d'Ottawa et de Winnipeg auront souscrit au projet, mais l'exécutif de l'Union se propose de faire tout ce qui sera en son possible pour augmenter le nombre des municipalités devant contribuer au fonds de l'Union.

6° Il sera entendu (en autant que le permettra la loi) que si le projet produit, dans sa réalisation, des résultats satisfaisants, le système de contribution se continuera d'année en année sur les mêmes bases.

7° L'exécutif emploiera l'argent de ce fonds spécial à la poursuite du but de l'Union, mais en donnant équitablement l'avantage aux municipalités souscriptrices.

L'exécutif calcule approximativement que le revenu se dépen- sera comme suit :

Assistant-secrétaires, et bureau.....	\$1,000
Services des avocats à Ottawa.....	1,000
" " " " Québec.....	500
" " " " Toronto.....	500
Frais de déplacements et dépenses du secrétaire- trésorier et des directeurs.....	1,000
Impressions et frais postaux.....	1,000
Total.....	\$5,000

L'exécutif espère que vous rendrez compte de l'importance du mouvement de l'Union des Municipalités Canadiennes, au point de vue de la protection des intérêts des villes, et que vous recommanderez à votre Conseil d'agréer à notre suggestion afin que nous puissions au plus tôt nous organiser pour commencer notre travail de protection avec la prochaine session de notre gouvernement. Et il prend la liberté de vous rappeler les économies que l'intervention de l'Union à déjà fait réaliser à la Ville de Montréal et à d'autres municipalités, et de vous assurer de l'impossibilité de continuer sans ressources ses bons offices dont vous pourrez apprécier les résultats dans le rapport annuel que l'Union vient de publier. Jusqu'à présent, le secrétaire-trésorier honoraire et quelques autres directeurs ont été obligés de souscrire personnellement pour supporter la cause des municipalités.

Vos tout dévoués,

FRED. COOK,
Président.

W. D. LIGHTHALL,
Secrétaire-Trésorier Honoraire.

Il est

Résolu, De prier le greffier de répondre au secrétaire de l'Union des Municipalités Canadiennes que cette Commission est disposée à payer, comme par les années passées, sa souscription de \$267.

— Etant soumise une requête demandant une subvention devant aider à l'Hôtel-Dieu à fonder un service d'ambulance, il est

Résolu, Qu'étant donnés les projets à l'étude la Commission ne peut pas présentement répondre à ces demandes.

Il est aussi

Résolu, D'autoriser les avocats et le greffier de la Ville à préparer le règlement requis pour contracter l'emprunt annuel de 10 pour cent (de l'augmentation de la valeur de la propriété imposable) s'il est nécessaire d'édicter ce règlement.

La Commission expédie les affaires de routine, et
Ajournement.

L. O.-DAVID,
Greffier.

The share of Montreal being \$1,000 for a population of 250,000 your contribution (including annual fee) will be \$1,000.

3rd. These amounts shall be payable in March 1904.

4th. A resolution of Council accepting these terms of the present letter shall be sufficient expression of the agreement to contribute.

5th. The agreement shall be binding as soon as Montreal, Toronto, Hamilton, Ottawa, and Winnipeg accept, although the Executive Committee shall make an effort to increase the number of such special contributions to as many more as possible.

6th. It will be an understanding (in so far as it can be legally understood) that the agreement if found satisfactory, is intended to be continued from year to year on the same terms.

7th. The Executive shall expend such special funds upon the objects of the Union, but by priority, in such manner as, in their discretion, shall specially advance the welfare of the contributors, and afford them special protection.

The Executive estimate the amount required as approximately, for the following uses :

Assistant secretaries, and office rent, about.....	\$1,000
Expert Legal assistance at Ottawa....	1,000
" " " " Québec....	500
" " " " Toronto....	500
Travelling, and other expenses of the Sec.-Tres. and Executive Officers.....	1,000
Printing, and annual reports, postage, convention ...	1,000

General expense and contingency fund..... Total. \$5,000

They trust you will realize the business value of the Union as a protector of your interests, and will recommend this proposal to your Council for speedy acceptance in reply so that we may be able to prepare for an active and perfectly equipped campaign of municipal protection during the coming sessions. They would remind you of the great money value already saved you and other cities by the operations of the Union, and of the impossibility of continuing such work without adequate resources, and would refer you to the annual report, just issued, for particulars. At present, the Hon. Sec.-Tres., and others have been obliged to advance sums out of their own personal funds to support the cause of the municipalities.

Yours faithfully,

FRED. COOK,
President.

W. D. LIGHTHALL,
Hon. Sec.-Tres., U. C. M.

It was

Resolved, That the city clerk be requested to reply to the secretary of the Union of Canadian Municipalities that this Committee is willing to pay its subscription of \$267.

— The petition of the Hotel Dieu authorities for a money grant to assist them in establishing a morgue, having been taken into consideration, it was

Resolved, That the Committee cannot now grant their request.

It was further

Resolved, To authorize the city attorneys and the city clerk to prepare the requisite by-law to contract the annual loan at 10 0/10 (upon the increased value of taxable property) if they see fit to pass such by law.

After despatching certain routine business, the Committee

Ajourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

